

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DIX SEPT

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-deux juin s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PERRIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Christophe GUILLET, Isabelle LOQUET, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Roland URBANEK, Didier VERDON.

Pouvoir :

Claudie BARANGER donne pouvoir à Christophe GUILLET

Isabelle GUÉRINEAU donne pouvoir à Sandrine BELLEC

Marcelle TRAINEAU donne pouvoir à Franck ROY

Excusés :

Clarisse BESSONNET

Bernard BEYER,

Joël BLANCHARD

Audrey DELANOË

Patrick LAIDIN

Éric PAQUET

Membres élus : 29
Présents : 20
Pouvoir : 3
Excusés : 6

Secrétaire de séance : *Françoise MORNET*

Monsieur le Maire fait lecture du mail du groupe minoritaire reçu ce jour.

« Monsieur le Maire,

- Les comptes administratifs analytiques demandés depuis le 10 mai, et redemandés plusieurs fois depuis, nous ont été adressés le 26 juin, soit 5 semaines après le Conseil municipal du 30 mai où nous aurions eu besoin de ceux du Restaurant municipal avant de voter les nouveaux tarifs, et à 48 heures du prochain conseil du 28 juin où nous aurions à voter les tarifs de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs.

- La demande de dérogation pour autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire (et l'annonce du retour à la semaine dite de 4 jours), mais aussi avec son corollaire qui est la suppression des TAP, se fait dans la précipitation, et avant la parution d'un décret ministériel dont tout le monde ignorait le contenu.

- A plusieurs reprises les dates ou les horaires des conseils municipaux ont été modifiés sans que l'on en comprenne, sur le moment, ni le sens, ni l'opportunité.

Compte-tenu des documents de travail manquants et de la précipitation relative à certaines délibérations, il nous est impossible d'apporter les éléments constructifs aux débats et nécessaires aux prises de décisions à l'ordre du jour du conseil municipal prévu le 28 juin.

C'est pourquoi, nous, conseillers municipaux de la liste Avec Vous Aizenay Autrement, avons décidé de ne pas participer au Conseil municipal convoqué ce mercredi 28 juin. »

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a beaucoup de choses à traiter et qu'il ne peut pas attendre. Monsieur le Maire explique qu'il ne pouvait pas faire la réunion la semaine dernière car il était hospitalisé. On demande toujours des justificatifs. On fait le point sur les demandes du Groupe minoritaire depuis le 1^{er} janvier. Nous préférons discuter des projets et d'enjeux pour Aizenay plutôt que de virgules. Juste un exemple. Il avait été question que LIDL puisse s'agrandir mais il n'a pas fait de demande de permis de construire et a fait une attestation selon laquelle il n'avait fait aucune demande de permis de construire.

Monsieur le Maire a appris qu'une personne du groupe minoritaire a appelé LIDL pour savoir si ce n'était pas un faux. Nous ne souhaitons pas travailler dans ce genre de climat mais pour les projets et nous ne nous embarrassons pas de virgules mal placées ou de justificatifs qui tarderaient à venir. Ils ne comptent pas leurs heures et leur bonne volonté. Il pense ici aux cadres de la commune.

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ FÊTE DE LA MUSIQUE - LE 21 JUIN 2017

Première partie de 16 heures à 21 heures

6 scènes situées en ville étaient ouvertes aux associations :

- Antenne Jeunesse ;
- Bar du Moiron ;
- Jardin de Jean-Marie KULAJ ;
- Café des Halles ;
- Jardin de Gilles et Marie-Marthe MÉNARD ;
- Place de la Mutualité.

Ces concerts organisés par les associations ont connu un beau succès auprès des habitants ravis de sortir dans la rue ou de connaître des lieux plus intimes dans la ville. Les spectateurs se comptaient entre 50 et 100 personnes suivant les lieux. La fanfare municipale qui clôturait cette série de concerts a entraîné le public vers le site du Parc des Sittelles où de nombreux spectateurs étaient déjà présents.

Deuxième partie de 21 heures à 23 heures 30

Le beau temps avait motivé les habitants pour venir se détendre autour d'un verre en écoutant les deux groupes programmés pour cette soirée au Parc des Sittelles. Le public allait des familles avec petits jusqu'aux plus anciens et les prestations des deux groupes présents « Idle fingers » et « Léonie » ont été appréciées par tous.

Une belle soirée pour commencer l'été !

☐ LES EXPOSITIONS D'ÉTÉ

Bureau de tourisme

- **En cours et jusqu'au 2 juillet 2017** : les ateliers d'art de « Familles Rurales » avec en particulier de très beaux travaux réalisés par les enfants ;
- **Du 3 au 23 juillet 2017** : « Art'gésinate » exposition destinée aux artistes d'Aizenay. Le vernissage se déroulera le mercredi 5 juillet 2017 à 18 heures 30 ;

- **Du 24 juillet au 13 août 2017** : c'est l'association « Créagésinart » qui prend le relais. Le vernissage est prévu le mardi 25 juillet 2017 ;
- **Du 14 août au 3 septembre 2017** : Mme Jade DESBIENS exposera ses œuvres. Le vernissage aura lieu le mercredi 16 août 2017.

Médiathèque

Du 28 juin au 29 juillet 2017, l'association « Mots dits mots » propose au public les travaux réalisés par ses adhérents dans l'année.

□ JUMELAGE

D'après la charte du jumelage, chaque ville jumelée avec Aizenay se doit d'avoir un lieu précis dédié à la ville d'Aizenay. La ville de Malpartida de Càceres vient d'inaugurer une nouvelle place qui porte maintenant le nom de « **Plaza de Aizenay** ».

□ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE DE L'ASSOCIATION « FRANCE-BÉNIN »

L'assemblée générale nationale de l'association « France-Bénin » a eu lieu les 24 et 25 juin derniers. Les différentes délégations se sont retrouvées pendant 2 jours à Aizenay au camping et à la salle Georges Hillairiteau. Les délégations ont été reçues en mairie le samedi matin 24 juin.

Chaque délégation a pu exposer ses projets et ses objectifs en faveur du Bénin.

Les associations « France Bénin Vendée » et « Adémaf Bénin » ont précisé les projets qui vont se concrétiser avec la ville d'Aizenay :

- création et suivi des conseils municipaux des enfants au Bénin ;
- mise en place d'un projet jeunesse en relation avec l'Antenne jeunesse d'Aizenay (deux animateurs de l'Antenne étaient présents et ont parlé de l'avancée du projet) ;
- projets culturels : des œuvres de BAMOUSSE, un artiste Béninois, sont disponibles à Aizenay jusqu'à la fin de l'année.

Une exposition sera mise en place au bureau de tourisme au mois de septembre ainsi que dans le cadre du salon d'automne (peut-être aurons-nous la chance d'avoir la présence de l'artiste ce jour-là).

□ RÉHABILITATION DE L'ESPACE VILLENEUVE EN PÔLE CULTUREL

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les équipements du pôle culturel est en cours de consultation.

Le dossier a été envoyé le 23 juin 2017 à 4 prestataires :

- YAC INGENIERIE –Bressuire (79)
- ANIMA PRODUCTIONS – Nantes(44)
- AGENCE XNS – Nantes (44)
- GESTE SCENIQUE – La Crèche (79)

La date limite des offres est fixée au 17 juillet 2017.

Prestations demandées :

- Assistance au maître d'ouvrage pour la définition des besoins en équipements.
- Assistance relative aux marchés de fourniture à passer.
- Assistance relative au suivi de la fourniture et de la pose des équipements.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent être en mesure de répondre aux questions dès le 8 septembre 2017.

□ AGENDA DES RÉUNIONS ET DES RENDEZ-VOUS DE LA COMMISSION

- **Mardi 4 juillet 2017 à 19 heures** : réunion de la commission ;
- **Mercredi 5 juillet 2017** : vernissage de l'exposition « Art'gésinate » ;
- **Mardi 11 juillet 2017 à 10 heures en mairie** : réunion de suivi du projet « Salon d'automne » ;
- **Mardi 11 juillet 2017 à 14 heures** : réunion de suivi du projet « Temps livre 2018 » ;

- **Mercredi 25 juillet 2017** : vernissage de l'exposition « Créagésinart » ;
- **Mercredi 16 août 2017** : vernissage de l'exposition « Jade DESBIENS ».

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

□ URBANISME

Plan de circulation en centre-ville

Suite à la présentation lors du dernier conseil municipal du projet de plan de circulation, un test est réalisé depuis le lundi 12 juin 2017.

PLUI-H

La soirée Ciné Débat organisée à Palluau le mardi 27 juin dernier par la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB), dans le cadre du PLUI-H, a permis de lancer des bases de réflexion sur le développement de nos territoires demain.

3 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

□ PETITE ENFANCE / ENFANCE

C'est dans le cadre du projet intergénérationnel des structures municipales qu'un groupe d'enfants du multi accueil « Les Petits Moineaux » et de l'accueil de loisirs « Chouette et Cie » sont allés, mercredi 21 juin, partager un moment récréatif avec les résidents de la maison de retraite. À cette occasion les enfants ont remis aux aînés les peintures réalisées au cours de 2 séances avec quelques personnes de l'établissement.

□ JEUNESSE

Le mercredi 24 mai 2017, les plus grands de l'accueil de loisirs et quelques adolescents de l'Antenne Jeunesse ont partagé un temps d'échange sur le métier d'artiste peintre avec Manou MOREAU. Cette rencontre a été suivie d'un stage pratique sur la réalisation de la fresque ornant le transformateur du Clos Sainte Marie. Cette œuvre est financée dans le cadre de la convention tri partite avec le SYDEV, ERDF, et la Ville d'Aizenay.

Avec l'atelier GRAFFITI, et sous la houlette de l'équipe d'animateurs, une dizaine de jeunes de l'Antenne ont participé à la réalisation des 13 grands panneaux animant le site du festival « A L'AIZE FEST » du 10 juin dernier. Une belle réussite pour cette manifestation organisée par l'association « POURKOIPAS » (anciens jeunes de l'Antenne Jeunesse) qui souhaite poursuivre l'aventure l'année prochaine.

Présentation du diagnostic sur l'enquête des jeunes de 12 à 17 ans.

□ INTERGÉNÉRATION

Présentation de l'enquête auprès des 75 ans et plus par le Comité de Pilotage constitué de membres du Conseil des Sages.

□ INFORMATIONS

À l'occasion du bilan de fin d'année des structures municipales péri-éducatives, les familles sont invitées :

- **Le lundi 3 juillet à partir de 17 heures 15** pour l'accueil périscolaire de l'école Louis BUTON ;
- **Le mercredi 5 juillet à partir de 17 heures** pour l'accueil de loisirs « Chouette et Cie », rue du Bourg aux Moines ;
- **Le Jeudi 6 Juillet à partir de 17 heures 30** pour l'accueil périscolaire à l'école de la Pénrière.

L'accueil de loisirs d'été organisé par « Familles Rurales » occupera les locaux de l'école Louis BUTON du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2017, et se déroulera à l'accueil de loisirs « Chouette et Cie » du lundi 21 août au vendredi 1^{er} septembre 2017.

❑ AGENDA

- **Vendredi 30 juin 2017 à 17 heures 30 salle du Conseil Municipal** : Séance Plénière de fermeture du Conseil Municipal des Enfants ;
- **Vendredi 7 juillet 2017 à 17 heures 30 à l'Antenne Jeunesse** : Commission Enfance Jeunesse.

4 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT ET EMPLOI

❑ SALON DU MIEUX VIVRE – 21 MAI 2017

La 1^{ère} édition du Salon du Mieux Vivre organisée par « Aizenay Ensemble », a rencontré un vif succès. 37 exposants (2/3 d'Aizenay) étaient présents autour de 3 thèmes :

- le mieux vivre pour soi ;
- le mieux vivre chez soi ;
- le mieux vivre au travail.

Les exposants ont présenté leurs produits ou services à plus de 400 visiteurs. Au programme : dégustations de tisanes, séances maquillage ou coiffure, massages du visage ou des pieds etc...

Il est certain qu'il y aura une 2^{nde} édition au regard des retours très positifs des visiteurs comme des exposants.

❑ CIRCUITS VENDÉENS DES VÉHICULES ANCIENS ET DE PRESTIGE

La 2^{ème} édition des circuits vendéens des véhicules anciens et de prestige organisée par la Fédération Vendéenne des Unions Commerciales (FVUC) et « Aizenay Ensemble » s'est déroulée le 17 juin 2017.

12 Véhicules anciens et de prestige en provenance de Saint Hilaire de Riez ont fait un arrêt remarqué Place de La Mairie en milieu d'après-midi, avant de rejoindre plus de 150 autres véhicules à La Roche sur Yon pour l'arrivée des 8 circuits (9 villes départ, 15 villes étapes et arrivée à 17 heures à la Roche sur Yon).

Un petit goûter était offert par « Aizenay Ensemble » aux conducteurs.

Cette opération de communication a pour objectif de promouvoir le commerce de proximité.



□ REMISE DES DIPLÔMES « L'OUTIL EN MAIN »

Le 17 juin dernier, et pour la 5^{ème} année consécutive, a eu lieu la remise des diplômes de « L'Outil en main » à une vingtaine de jeunes de 9 à 14 ans, initiés tout au long de l'année aux métiers manuels, par des tuteurs adultes, retraités ou en activité, tous bénévoles et toujours prêts à transmettre leur savoir faire aux jeunes.

Cette matinée a permis à « L'Outil en Main » de prendre de nombreuses inscriptions pour la rentrée prochaine.

Toutefois, l'association manque toujours cruellement d'artisans ou ouvriers qualifiés dans la plupart des activités proposées, comme la maçonnerie, la boulangerie, la mécanique, la plomberie, etc...

Ce manque de bénévoles peut mettre en péril le bon fonctionnement des ateliers du samedi matin car pour un bon encadrement, il faut 1 adulte pour 2 enfants maximum, et il faut aussi pouvoir faire tourner les équipes de bénévoles tout au long de l'année.

À partir de septembre, un nouvel atelier sera proposé aux jeunes : la sellerie.

Ces ateliers sont de véritables lieux d'échange entre les jeunes et les adultes, et ils permettent aussi parfois de faire naître des vocations, des passions.

☐ FÊTE DE L'ÉTÉ

Le 25 juin dernier, le marché du dimanche matin fêtait l'été avec des dégustations de terrines estivales, légumes de saison, huîtres, provenant du marché ou des commerçants sédentaires, proposées aux nombreux visiteurs du marché.

Ce fut aussi un moment d'échanges avec les habitants, et notamment avec de nouveaux arrivants.

Le tirage au sort du panier gourmand (lots offerts par les commerçants du marché et la boutique « Le Palais Gourmand ») parmi plus d'une cinquantaine de questionnaires a récompensé M. BLOT, client agésinate du marché.

Prochain rendez-vous le 24 septembre 2017 pour la « Fête de la Mer ».



5 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ SPORT

Basket

Le vendredi 16 juin dernier avait lieu l'assemblée générale du club de basket. La saison se termine sur un déficit financier (- 2 000 €) mais avec une satisfaction générale due aux travaux réalisés sur la salle des Ganneries et à l'installation du club house.

Le club compte 273 licenciés et aura organisé 260 matchs à domicile pendant la saison.

Vendée Raid O'Score

Le samedi 17 juin dernier, le Trial Vendée Raid O'Score faisait étape à Aizenay sur le site des Ganneries. 87 équipes ont pris le départ à Sion le samedi midi pour arriver au Poiré-sur-Vie le dimanche. Les participants ont salué à l'unanimité une très grosse et très belle organisation.

☐ AGENDA

- **Dimanche juillet 2017** : La Foulée Agésinate.

6 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

☐ VOIRIE RURALE

Le 9 juin 2017, les travaux de voirie rurale prévus au budget 2017 ont été réceptionnés.

☐ AGENDA

- Le 7 juillet 2017

Plan expérimental agricole : une réunion est prévue avec les représentants locaux des chambres d'agriculture du canton et les Jeunes Agriculteurs pour leur présenter le projet et avoir leur ressenti sur la situation.

- Le 13 juillet 2017

Rendez-vous avec Mme Lydie BERNARD à Hôtel de Région à Nantes pour une présentation du projet expérimental.

7 - COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES, COMMUNICATION ET ANIMATION

☐ FÊTE DU 13 JUILLET 2017

Cette manifestation est organisée en collaboration avec plusieurs associations d'Aizenay - à partir de 19 heures au stade.

☐ LES MARDYNAMIQUES

Tous les mardis du 18 juillet au 22 août 2017 :

- 18 juillet : Soirée jeux en bois et jeux géants au Parc des Sittelles ;
- 25 juillet : Arts de la Rue, Place de l'église ;
- 1^{er} août : Soirée piscine ;
- 8 août : Concours de peinture toute la journée et animations Place du Champ de Foire à partir de 19 heures ;
- 15 août : Concert sur la scène extérieure de la Salle des 4 Rondes ;
- 22 août : Cinéma de plein air au Pré des Archers.

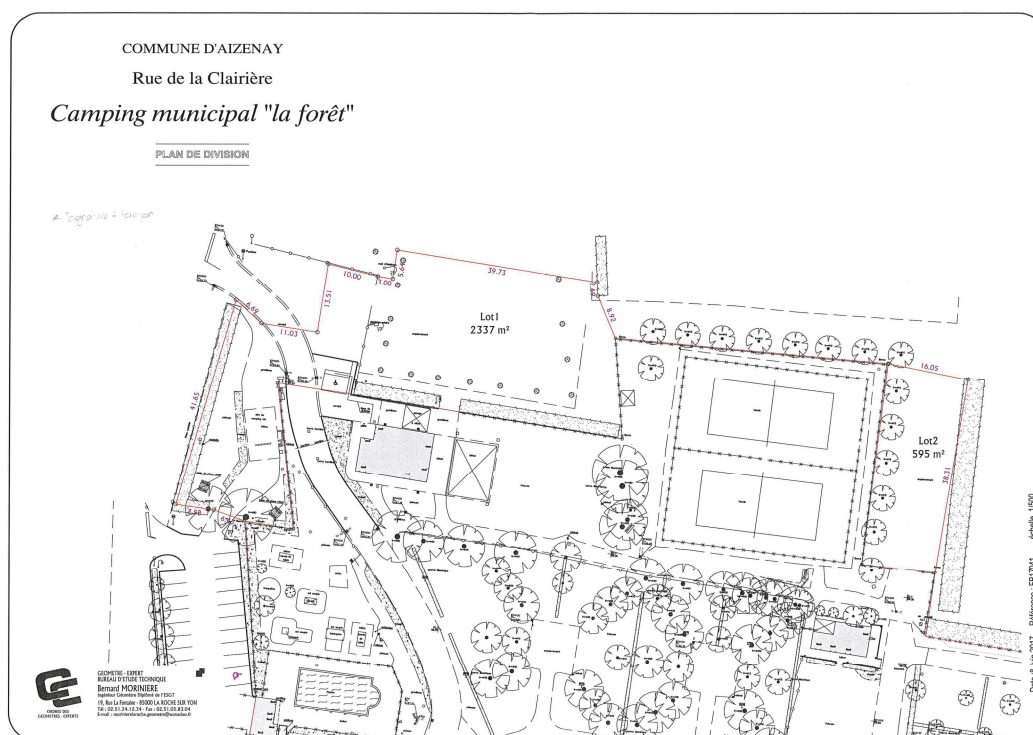
☐ MARCHÉ DES ARTS ET DU GOÛT

Le marché des arts et du goût se déroulera le samedi 5 août 2017 à partir de 18 heures.

8 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ CAMPING « LA FORÊT »

Le géomètre est venu pour le métrage et la finalisation du document d'arpentage.



Derniers points concernant le dossier camping :

- Madame BAUDRY et Monsieur le Directeur Général des Services ont rencontré à la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) le service d'instruction du droit des sols. Une réponse sera donnée par la CCVB sur la nécessité ou pas de déposer un permis d'aménager pour l'implantation des mobil homes.
- Il a été convenu avec le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) que la Commune devra demander dès que possible (pour instruction dans le cadre du nouveau PLUi) la modification du zonage de la zone NL1 en zone ULc, sur les parcelles supplémentaires qui seront achetées par Madame BAUDRY (c'est-à-dire la bande à côté du terrain de tennis et une partie du parking des Engoulevents).
- Le compromis de vente devrait être signé la semaine prochaine, date en cours de validation selon disponibilités de Monsieur le Maire, des époux BAUDRY et l'office Notarial.

☐ BALADES ENTRE 2 RIVES - 9^{ème} EDITION

Balades ludiques et animées pour découvrir le territoire Vie et Boulogne - Gratuit / Ouvert à tous / Les mercredis

- **Le 28 juin 2017 : Au fil de l'eau** / Bellevigny

Balade de 6,5 km. Départ à 18 h 30, aux terrains de sports de Saligny.

- **Le 5 juillet 2017 : Balade insolite** / Beaufou

Balade de 7,9 km. Départ à 18 h 30, à place de l'église.

- **Le 12 juillet 2017 : Nos sens en éveil** / La Genétouze

Balade de 6,5 km. Départ à 18 h 30, à la salle de sports.

- **Le 19 juillet 2017 : Les poissons** / Falleron

Balade de 6,7 km. Départ à 18 h 30, à la zone de loisirs.

- **Le 26 juillet 2017 : Les oiseaux et leurs nids / Aizenay et La Chapelle-Palluau**

Balade de 6 km. Départ à 18h30 au vieux pont (ancienne route d'Aizenay)

- **Le 2 août 2017 : Balade musicale** / Palluau

Balade de 7 km. Départ à 18 h 30, au complexe sportif.

- **Le 9 août 2017 : Les rives de la Vie** / Maché

Balade de 6 km. Départ à 18 h 30, au parking du Moulin à eau.

- **Le 23 août 2017 : Au coin du feu** / St-Étienne-du-Bois et Les Lucs-sur-Boulogne

Balade de 6 km. Départ à 18 h 30, au village de la Tulèvière de Saint-Étienne-du-Bois.

☐ PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE

Voici le résultat du Jury communal de la commune d'Aizenay du 2 juin 2017 pour le concours « Paysage de votre commune ».

4 candidats se sont inscrits pour le paysage de votre commune

- Catégorie Jardin Secret
 - Mme Céline DELAVALD
 - M. et Mme Clément-Charles VERGNAUD.
- Catégorie Jardin d'accueil
 - Madame Marie ROBIN
- Catégorie Démarche collective
 - Le Village de l'Orcelière

Le jury a retenu les candidats suivants pour le jury intercommunal :

Catégorie Jardin secret :

M. et Mme Clément-Charles VERGNAUD

Catégorie Démarche Collective :

Le village de L'Orcelière (3 maisons) représenté par Messieurs et Mesdames ROBIN / BERTHONNEAU / HANNAFORD

Le village de l'Orcelière a été retenu pour le jury des territoires (CAUE), le jury est passé le 27 juin 2017.

Monsieur le Maire a félicité l'ensemble des habitants de l'Orcelière pour leur implication dans l'entretien de ce village.

☐ PLANNING BUS TOURISTIQUE ET TARIFS PRODUITS BOUTIQUE

Juillet 2017 - Planning de permanence du bus touristique

Juillet 2017 - Planning de permanence du bus touristique											
	Camping	Site de visite	Parc	Zone commerciale	Loisirs	Manifestation					
Date	Horaires de travail d'E.N.	Site	Horaires de permanence	Site	Horaires de permanence	Site	Horaires de permanence			Nb d'heures	Heures en + ou en -
M. 5						Balade entre 2 rives	18h-			Repos Emmanuel	
J. 6										Repos Emmanuel	
V. 7											
S. 8											
D. 9	11h30/13h - 14h/17h30	Camping La forêt - Aizenay	11h45/12h45	Moulin à Elise - Le Poiré	14h15/17h15						
L. 10	10h/13h - 14h/18h	Camping La Petite Boulogne - St Etienne	10h15 / 12h45	Piscine (près des campings) - Maché	14h30/17h30						
M. 11	10h/13h - 14h/18h	Historial - Les Lucs/Boulogne (mauvais temps) / Chapelle de la Tulévière - St Etienne du Bois (beau temps)	10h15 / 12h45	Karting - Bellevigny	14h15/17h45						
M. 12						Balade entre 2 rives	18h-18h30			Repos Emmanuel	
J. 13										Repos Emmanuel	
V. 14	10h/13h - 14h/18h	Parc des Chaumes - Bellevigny	10h15 / 12h45	Musée des Ustensiles - St Denis	14h15/17h45						
S. 15	10h/13h - 14h/18h	Centre-bourg - Falleron	10h30 / 12h30	Leclerc - Le Poiré-sur-Vie	14h15/17h45						
D. 16	11h30/13h - 14h/16h30	Camping La forêt - Aizenay	11h45/12h45	Moulin à Elise - Le Poiré	14h15/16h15						
L. 17	10h/13h - 14h/18h	Camping La Petite Boulogne - St Etienne	10h15 / 12h45	Piscine (près des campings) - Maché	14h30/17h15						
M. 18	10h/13h - 14h/18h	Historial - Les Lucs/Boulogne (mauvais temps) / Chapelle de la Tulévière - St Etienne du Bois (beau temps)	10h15 / 12h45	Piscine Odélys - Le Poiré	14h15/17h45						
M. 19						Balade entre 2 rives	18h-18h30			Repos Emmanuel	
J. 20		Art ou Gourmandise	10h/12h							Repos Emmanuel	
V. 21	10h/13h - 14h/18h	Plage - Apremont	10h15 / 12h45	Hyper U - Aizenay	14h15/17h45						
S. 22	10h/13h - 14h/18h	Centre-bourg - St Etienne	10h15 / 12h45	Course de trottinettes - St Etienne	14h15/15h30	Intermarchés - Beaufou	15h45/17h45	Marché de producteurs - St Paul	18h - 19h45		2h en +
D. 23	11h30/13h - 14h/17h30	Camping La forêt - Aizenay	11h45/12h45	Moulin à Elise - Le Poiré	14h15/17h15						
L. 24	10h/13h - 14h/18h	Camping La Petite Boulogne - St Etienne	10h15 / 12h45	Piscine (près des campings) - Maché	14h30/17h30						
M. 25	10h/13h - 14h/18h	Historial - Les Lucs/Boulogne (mauvais temps) / Chapelle de la Tulévière - St Etienne du Bois (beau temps)	10h15 / 12h45	Littora Bowling (mauvais temps) - piscine (beau temps) - Aizenay	14h15/17h45						
M. 26						Balade entre 2 rives	18h-18h30			Repos Emmanuel	
J. 27		Art ou Gourmandise	10h/12h							Repos Emmanuel	
V. 28	10h/13h - 14h/18h	Parc des Engoulevents - Aizenay	10h15 / 12h45	Musée des Ustensiles - St Denis	14h15/17h45						
S. 29	10h/13h - 14h/18h	Centre-bourg - Saint-Denis	10h15 / 12h45	Hyper U - Bellevigny	14h15/17h45						
D. 30	11h30/13h - 14h/17h30	Camping La forêt - Aizenay	11h45/12h45	Fête de la vache à Falleron	14h30/15h30	Fête de la Caille à Maché	15h45/17h10				
L. 31	10h/13h - 14h/18h	Camping La Petite Boulogne - St Etienne	10h15 / 12h45	Piscine (près des campings) - Maché	14h30/17h30						

L. 21	10h/13h - 14h/18h	Camping La Petite Boulogne - St Etienne	10h15 / 12h45	Piscine (près des campings) - Maché	14h30/17h30						
M. 22	10h/13h - 14h/18h	Historial - Les Lucs/Boulogne (mauvais temps) / Chapelle de la Tulévière - St Etienne du Bois (beau temps)	10h15 / 12h45	Piscine Odélys - Le Poiré	14h15/17h45						
M. 23						Balade entre 2 rives	18h-18h30				Repos Emmanuel
J. 24		Art ou Gourmandise	10h/12h								Repos Emmanuel
V. 25	10h/13h - 14h/18h	Site du Moulin à Elise - Le Poiré-sur-Vie	10h15/12h45	Musée des Ustensiles - St Denis	14h15/17h45						
S. 26	10h/13h - 14h/18h										
D. 27	11h30/13h - 14h/17h30	Camping La forêt - Aizenay	11h45/12h45	Les Arts d'Elise - Le Poiré-sur-Vie	14h15/17h15						

ANNEXE DELIBERATION TARIFS PRODUITS BOUTIQUE CHÂTEAU D APREMONT

	Famille	nom de l'article	Prix TTC proposé
1	Textile	polo femme rose	9,00 €
2		Tshirt I love S	9,00 €
3		Tshirt I love M	9,00 €
4		ailes des papillons	2,50 €
5		diadème	2,00 €
6		déguisements chevaliers (3 tailles)	21,90 €
6	Jouet	puzzle carrosse d'Elise	8,90 €
7		épées mousse rose (colis de 6)	8,2 €
8		épées mousse rouge/or (colis de 6)	8,2 €
9		Figurines minitubes 2 sortes : chevaliers et contes	18,48 €
10		Figurineschevaliers armure	5,50 €
11		Figurinescheval armures	5,50 €
12		FigurinesPrince Raphael	5,50 €
13		yoyo en bois Apremont	lot offert aux enfants suite réussite jeux de piste
14	Livres	Curieux regards sur Apremont	12,00 €
15		Lisa	6,95 €
16		Frédéric	6,95 €
17		Lexiguide des roses	10,0 €
18		BD Le sang et la passion	14,00 €
19		Léonard de Vinci	5,10 €
20		Château de cartes	8,00 €
21		English chemins d'évasion	15,90 €
22		Ouvrage sur Apremont de Guy DUPE	20,00 €
23		Roman Estelle de Michèle PRIGENT	18,00 €
24		les plantes médicinales	5,70 €
25		Ouvrage "Les Chapelles du canton de Palluau" de Laurent CHARRIER	15,00 €
26	Produits du terroir	boite à gateaux	4,40 €
27		jus de pomme non filtré /litre	2,00 €
28		parapluie	14,50 €
29		boite cœur - biscuits - 100g	5,90 €
30		boite Vendée - biscuits - 100g	5,95 €
31		sachets galettes pur beurre 250 g	4,15 €
32		sachets biscuits fleur de sel 100 g	3,30 €
33		sachet caramel min min 120g	4,95 €
34		Cabine de plage - caramel beurre salé	5,90 €
35		fleur de sel 3 aromates 125 g	3,80 €
36		salicorne	4,90 €
37		assortiment 4 pots 20 g	7,10 €
38	Papéterie et livres	carte postale	0,40 €
39		carte postale carrée+ enveloppe	1,80 €
40		magnet panoramique	3,50 €
41		magnet carré	2,50 €
42		set de table	3,00 €
43		monnaies médiévales	6,30 €
44		monnaies gallo-romain	6,30 €
45		Porte clé - boulet de canon	2,7 €
46		Porte-clé - pièce médiévale	1,60 €
47		je colorie princesses	3,30 €
48		je colorie François 1er	3,30 €
49		le château des chevaliers je colle je décolle	5,50 €
50		le coffre du chevalier	9,00 €
51		jeux 7 familles moyen Age	5,50 €
52		jeux 7 familles Histoire de France	5,50 €
53	Bien être	sels de bains	4,00 €
54		poisson sur corde	1,80 €
55		savons+ logo vendée (ronds et rectangulaires	3,00 €
56		boite+ savons (2 sortes)	5,50 €
56	Vaisselles	repose sachet	1,50 €
57		repose cuillère	2,90 €
58		dessous de plat	6,70 €

9 - GROUPE DE TRAVAIL DU DEVELOPEMENT DES USAGES DU VÉLO

□ LA VELOGESINATE

Le samedi 17 juin dernier s'est déroulée "La Vélogésinate", une occasion pour les familles présentes de découvrir nos pistes cyclables ainsi que la signalétique récemment mise en place, les parcours ont été très appréciés.

Sur le site du Parc des Sittelles et avec la participation du Conseil des sages, du Conseil Municipal des Enfants (CME), « Aizenay Vélo Sport » et de la Police Municipale de nombreuses animations étaient proposées :

- une exposition de vieux vélos ;
- un atelier jeux d'adresse ;
- la reconstitution d'un vélo ;
- un jeu de L'Oie sur le thème du vélo ;
- une vidéo sur la sécurité routière à vélo.

Il était également possible d'essayer des vélos à assistance électrique, toujours d'un grand intérêt pour les participants !

*
**

POINTS POUR INFORMATION

1) Présentation par les membres du Conseil des sages de la démarche d'enquête de mobilité auprès des 75 ans et plus

- ✓ 18/10/2016 Journée d'étude : Proposition par Monsieur le Maire d'une mission sur les besoins en autonomie et déplacement des personnes âgées.
- ✓ 10/01/2017 : validation par le conseil des sages et création d'un groupe de pilotage.

→ CONTENU DE LA MISSION

24/01/2017, Monsieur le Maire leur précise sa requête :

- ✓ Personnes de 75 ans et plus.
- ✓ Constat de leurs situations actuelles.
- ✓ Préciser leurs attentes.

→ PREPARATION DE L'ETUDE

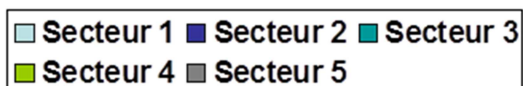
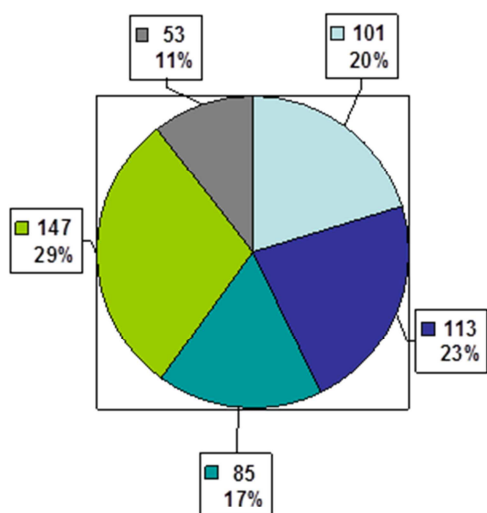
- ✓ Établissement d'un calendrier
- ✓ Requête informatique auprès de la mairie pour recenser les personnes âgées de 75 ans et plus (700 noms).
- ✓ Élaboration d'un questionnaire validé par la mairie.
- ✓ Répartition en 5 secteurs.
- ✓ Affectation des adresses par secteur et saisie informatique.

→ REPRESENTATION DES SECTEURS

La ville d'Aizenay a été divisée en 5 secteurs.

- ✓ Secteur 1 : 101 maisons - Route de L'Anjormière à la route du Poiré-sur-Vie.
- ✓ Secteur 2 : 113 maisons - Route du Poiré à la route des Sables.
- ✓ Secteur 3 : 85 maisons - Route des Sables à la route de Maché.
- ✓ Secteur 4 : 147 maisons - Route de Maché à la route de l'Anjormière.
- ✓ Secteur 5 : 53 maisons - (Les villages)

Nomination d'un référent par secteur.



→ **PREPARATION DES VISITES**

- ✓ Rédaction et envoi d'un courrier à chaque personne recensée
- ✓ Affectation des secteurs aux binômes
- ✓ Lettre d'accréditation
- ✓ Badges

→ **COMMUNICATION**

- ✓ Encart dans les Echos Agésinates de mars et mai 2017.
- ✓ Informations :
 - Police municipale.
 - Gendarmerie.
 - Participation citoyenne.
 - Taxis.
 - Directrice de la maison de retraite.
 - Responsable résidence Villeneuve.

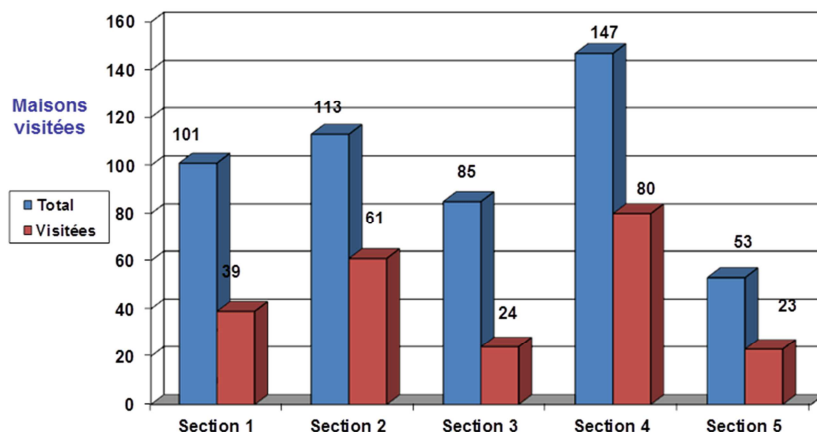
→ **CALENDRIER – PLANNING**

- ✓ Visite à partir du 15/05/2017.
- ✓ Terme souhaité des visites : Fin septembre.
- ✓ Dernier trimestre :
 - Dépouillement des questionnaires.
 - Saisie informatique
 - Analyse et propositions

→ **POINT D'ETAPE A CE JOUR**

- ✓ 227 maisons visitées sur 499 soit 45,49 %
- ✓ Peu de refus.
- ✓ Excellent accueil.

Avancement des travaux par habitation :



Monsieur le Maire explique que depuis plus de 20 ans nous avons un conseil municipal des enfants, et nous sommes une des premières communes à le mettre en place. Il a souhaité qu'e l'on mette en place également un conseil des sages, composé de personnes retirées de l'activité mais qui disposent de l'énergie et de compétences. Nous avons confié une mission de service public, pour rencontrer des personnes âgées de 75 ans et plus. Ces personnes pourraient connaître dans l'avenir des problèmes de mobilité. Nous leur avons confié une mission de confiance :

- Mettre au point un questionnaire ;
- Rencontrer chez eux à domicile toutes les personnes de plus de 75 ans qui vivent sur la commune et regarder avec eux s'ils ont des problèmes de mobilité, comment ils envisagent de faire pour les courses, le médecin, le cimetière.

Cette mission n'est pas terminée mais ils ont rendu visite à plus de 200 personnes. Ils vont continuer après la période estivale. Ils passent le temps qu'il faut pour interroger les personnes chez elles. Sont présents ce soir : Monsieur Gérard MALHERBE, Madame Maryvonne PERRAudeau, Madame Martine POUZET et Monsieur Maurice GIRAUD.

Les membres du conseil des sages présents font ressortir de cette étude que l'on ne peut pas vivre à la campagne si on n'a pas un entourage familial ni de permis de conduire. Monsieur Gérard MALHERBE indique qu'ils ont rencontré plusieurs personnes qui souhaitent faire une demande pour venir vivre en centre-ville dans une résidence type Villeneuve. Ceux de la ville souhaitent plus de transport à la demande. Monsieur Maurice GIRAUD note de son côté qu'il y a beaucoup de solidarité et de complicité entre les personnes qui vivent à côté. Il y a une véritable solidarité dans les quartiers et il n'y a pas d'isolement. Il relève également un très bon accueil de manière générale. Et Madame Maryvonne PERRAudeau explique que les gens sont contents et ils s'expriment.

Madame Cindy BESSEAU demande s'ils ont remarqué lors de leur visite des personnes qui « perdent la tête ». Il lui est répondu que cela ne s'est pas trop vu car souvent dans un couple il y a une personne qui pilote, et les personnes seules sont aidées par leurs voisins.

Monsieur Franck ROY indique qu'il est impatient de réentendre les membres du Conseil des Sages en fin d'année car il est impressionné par tout ce travail mis en place depuis deux mois environ. Monsieur le Maire les remercie, les félicite et leur souhaite bon courage pour la suite.

2) Etude sur le positionnement du commerce d'Aizenay – remise du volet diagnostic par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Vendée présenté par Mme Anita MENEUX Responsable du Pôle Territoires et Mme Stéphanie EGRON Chargée d'études

La CCI de Vendée a proposé d'établir un diagnostic de l'appareil commercial

Objectifs

- ✓ Visualiser l'évolution du niveau d'offre commerciale de la commune.
- ✓ Recenser les besoins et les projets de développement des entreprises.

- ✓ Analyser le positionnement commercial de la commune par comparaison avec des communes similaires.
- ✓ Formuler des préconisations sur la localisation préférentielle du commerce, sur l'aménagement du centre-ville et sur la dynamique à mettre en œuvre pour assurer le maintien et le développement du commerce de proximité sur la commune.

Envoi de Questionnaires auprès des COMMERCE – SERVICES et des COMMERÇANTS PRESENTS SUR LE MARCHE D'AIZENAY

Cette enquête s'est déroulée du 4 avril au 19 mai 2017 auprès de 128 entreprises commerciales et 10 commerçants non sédentaires

A ce jour, les taux de retour concernant les enquêtes auprès des entreprises commerciales d'Aizenay sont les suivants :

- Sur les 128 entreprises commerciales d'Aizenay enquêtées, 60 ont répondu soit un taux de retour de 47 %
- Sur les 10 commerçants du marché d'Aizenay enquêtés, 9 ont répondu, soit un taux de retour de 90%.

DIAGNOSTIC (VOLET A) :

- ✓ L'offre commerciale d'Aizenay et son évolution depuis 2009.
- ✓ Analyser le positionnement commercial de la commune par comparaison avec des communes similaires.
- ✓ Recenser les besoins et projets des entreprises commerciales.

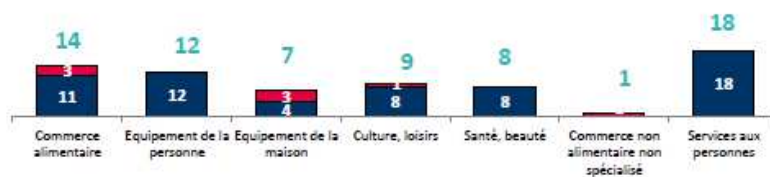
ORIENTATIONS STRATEGIQUES (VOLET B) :

- ✓ Des préconisations sur la localisation préférentielle du commerce, sur l'aménagement du centre-ville, et sur la dynamique à mettre en œuvre pour assurer le maintien et le développement du commerce sur la commune.
- ✓ Relevé des activités sur le terrain en avril 2017.
- ✓ Enquête « papier » auprès des entreprises : taux de retour de 47 %.
- ✓ Enquête « papier » auprès des commerçants non sédentaires du marché : taux de retour de 90 %.
- ✓ Entretien avec les responsables de l'association de commerçants d'Aizenay le 31 mai.

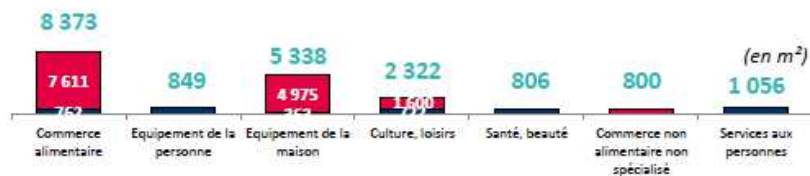
I - L'offre commerciale d'Aizenay et évolution depuis 2009

112 établissements de commerce, CHR et services purs

▪ 69 commerces



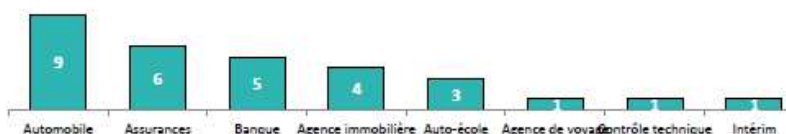
19 544 m² de surface de vente



▪ 13 cafés, hôtels, restaurants



▪ 30 services purs



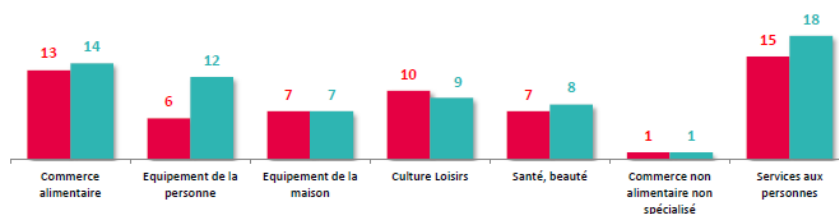
■ Moins de 300 m² ■ 300 m² et plus

Hausse de l'offre commerciale

Commerces

2009: 59

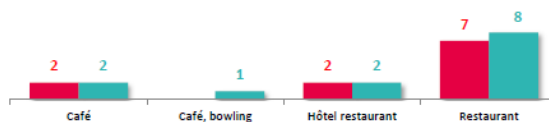
2017: 69



Cafés, hôtels, restaurants

2009: 11

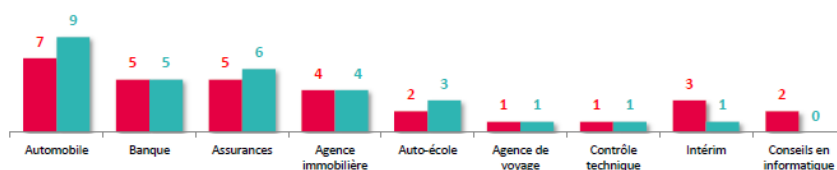
2017: 13



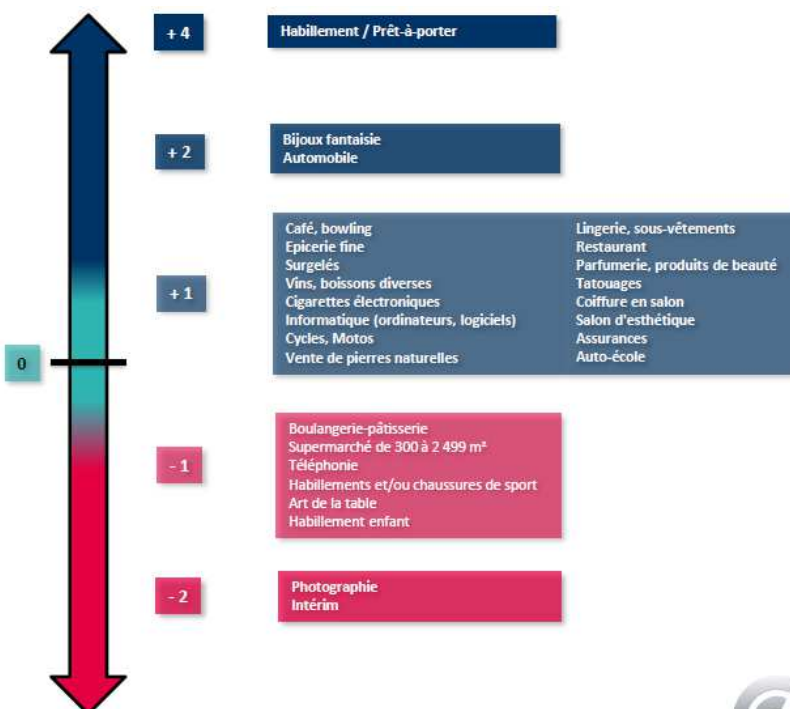
Services purs

2009: 30

2017: 30



Café
Boucherie, Boucherie-charcuterie
Pâtisserie
Poissonnerie
Hard Discount
Spécialités pâtisseries régionales
Hypermarchés > 2 500 m²
Solderies, Bazar
Presse, librairie
Fleuristes
Jardinerie
Bricolage
Cheminées, fermetures, vérandas
Electroménager, TV HIFI
Horlogerie, bijouterie
Chaussures
Hôtel-restaurant
Optique médicale
Pharmacie
Pompes funèbres
Salon toilettage animaux
Cordonnerie
Laverie automatique
Pressing, blanchisserie
Retouches couture
Agence de voyage
Agence immobilière
Banque
Contrôle technique

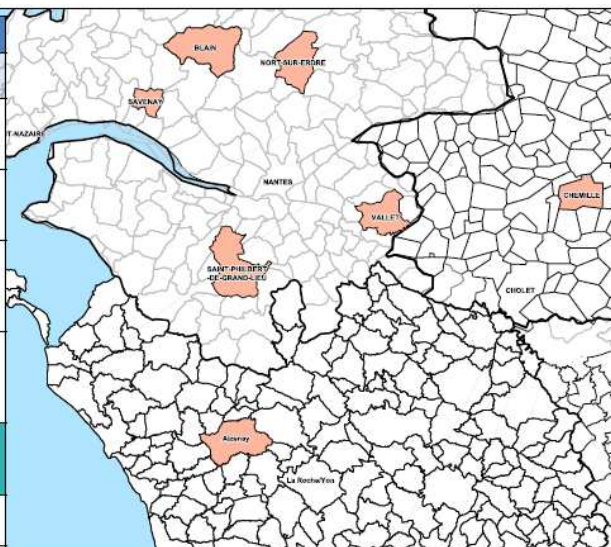


Evolution du nombre de commerces, CHR et services purs entre 2009 et 2017

	NB 2009	NB 2017	Evolution 2009-2017
Centre-ville	69	72	+ 3
Rue de l'Hôtel de Ville et Place du Rond Point	29	29	0
Places de l'Eglise et des Halles	28	30	+ 2
Autres secteurs du centre-ville	12	13	+ 1
Zone Hyper U	15	20	+ 5
Autres quartiers	16	20	+ 4
Total	100	112	+ 12

II- Comparaison de l'offre commerciale d'Aizenay avec des communes similaires

Communes retenues pour la comparaison			
COMMUNES	POPULATION (INSEE 2014)	NB d'emplois (INSEE 2013)	Distance pôle commercial
Savenay (44)	8 255	2 679	26 min. de Nantes (zone commerciale St Herblain) 28 min. de Saint-Nazaire
Nort-sur-Erdre (44)	8 412	2 503	27 min. de Nantes (Zone commerciale Paridis)
Saint-Philbert de-Grand-Lieu (44)	8 708	2 902	22 min. de l'agglomération nantaise (zone commerciale Leclerc Rezé)
Vallet (44)	8 722	3 749	20 min. de l'agglomération nantaise (Zone Auchan St Sébastien sur Loire) 29 min. de Cholet
Aizenay	8 977	3 663	16 min. de la Roche/Yon (zone commerciale Nord) 23 min. de Challans
Chemillé (49)	9 000*	4 827	27 min. de Cholet
Blain (44)	9 595	3 680	26 min. de Nantes (centre commercial Orvault)



* Il s'agit d'une estimation concernant la seule commune déléguée de Chemillé. En effet, depuis décembre 2015, Chemillé-en-Anjou est une commune nouvelle, composée de 13 communes déléguées.

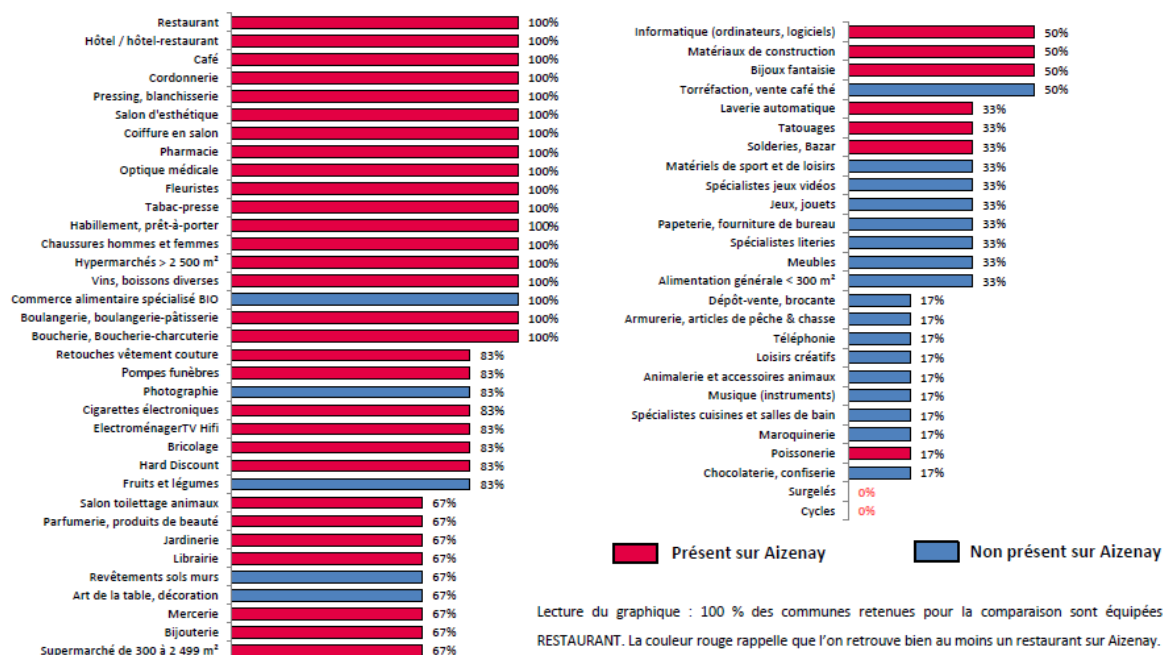


Un taux de commerces élevé

	COMMERCE	CHR	Services purs	Total offre commerciale	TAUX DE COMMERCES NB Commerces / Offre commerciale totale
AIZENAY	69	13	30	112	62 %
SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	62	17	33	112	55 %
NORT-SUR-ERDRE	64	12	37	113	57 %
VALLET	64	17	39	120	53 %
CHEMILLE	70	18	39	127	55 %
SAVENAY	82	22	28	132	62 %
BLAIN	73	19	41	133	55 %
MOYENNE	69	18	36	123	56 %

Comparaison de l'offre commerciale d'Aizenay

Taux d'équipement des communes de 8 000 à 10 000 habitants retenues pour la comparaison



Lecture du graphique : 100 % des communes retenues pour la comparaison sont équipées en RESTAURANT. La couleur rouge rappelle que l'on retrouve bien au moins un restaurant sur Aizenay.

Nombre d'établissements dans les communes de 8 000 à 10 000 habitants retenues pour la comparaison

NB établissements	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus
Boucherie-charcuterie		33%	50%	17%							
Boulangerie-pâtisserie					67%	33%					
Commerce alimentaire BIO		100%									
Vins, boissons diverses		50%	33%	17%							
Fruits et légumes	17%	67%	17%								
Chaussures			17%	67%	17%						
Habillement, prêt-à-porter					17%	33%	33%				17%
Bricolage	17%	50%	33%								
Electroménager, TV Hifi	17%	50%	33%								
Tabac - presse		50%	17%	17%	17%						
Fleuriste		17%	50%	33%							
Optique			17%	33%	50%						
Pharmacie		17%	17%	33%	33%						
Cigarettes électroniques	17%	67%	17%								
Photographie	17%	83%									

Les cases orangées indiquent le nombre d'établissements sur la commune d'Aizenay

* Lecture du tableau : 33 % des communes retenues pour la comparaison ont 1 boucherie-charcuterie ; 50 % en comptent 2 et 17 % en comptent 3. Sur Aizenay 1 boucherie-charcuterie est recensée.

Nombre d'établissements dans les communes de 8 000 à 10 000 habitants retenues pour la comparaison

NB Établissements	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus
Salon de coiffure							17%	33%	33%	17%	
Salon d'esthétique				50%	17%	33%					
Pressing, blanchisserie		83%	17%								
Cordonnerie		50%	50%								
Pompes funèbres	17%	17%	33%	33%							
Retouches vêtement couture	17%	50%	33%								
Café		67%	33%								
Hôtel / Hôtel-restaurant		33%	50%		17%						
Restaurant										17%	83%
Automobile									17%		83%
Agence immobilière				17%	33%	17%		33%			
Assurances				17%	33%			33%	17%		
Auto-école		50%	17%	17%	17%						
Banque						50%		33%	17%		
Contrôle technique		33%	50%	17%							

**12 activités apparaissent comme manquantes
(sous réserve de vérifier la rentabilité avec des études de marché)**

- **1 commerce alimentaire biologique** : 100 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
Activité présente sur les communes retenues pour la comparaison sur des surfaces comprises entre 50 et 300 m².
- **1 photographe** : 83 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
- **1 magasin de fruits et légumes** : 83 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
- **1 commerce de revêtement mur et sol** : 67 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
- **1 commerce d'art de la table et décoration** : 67 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
- **une 4^{ème} boulangerie-pâtisserie** : 67 % des communes retenues pour la comparaison ont 4 boulangeries-pâtisseries
- **une 2^{nde} boucherie-charcuterie** : 67 % des communes retenues pour la comparaison ont 2 ou 3 boucheries-charcuteries
- **un 2nd magasin de chaussures** : 100 % des communes retenues pour la comparaison ont entre 2 et 4 magasins de chaussures
- **un 2nd pompes funèbres** : 66 % des communes retenues pour la comparaison ont 2 ou 3 pompes funèbres
- **un 9^{ème} restaurant** : 100 % des communes retenues pour la comparaison ont au moins 9 restaurants
- **un 10^{ème} commerce d'automobile** : 83 % des communes retenues pour la comparaison ont au moins 10 commerces d'automobile
- **un 2nd contrôle technique** : 67 % des communes retenues pour la comparaison ont 2 ou 3 contrôles techniques.

Attention : la prudence est de rigueur lorsqu'on veut attirer de nouveaux commerces, compte-tenu des habitudes de consommation déjà prises, du renforcement des pôles commerciaux extérieurs et surtout de la rentabilité de l'entreprise. Certaines activités listées ci-dessus ont déjà existé sur la commune (photographe, art de la table, supermarché), mais n'existent plus aujourd'hui (problème de rentabilité ?).

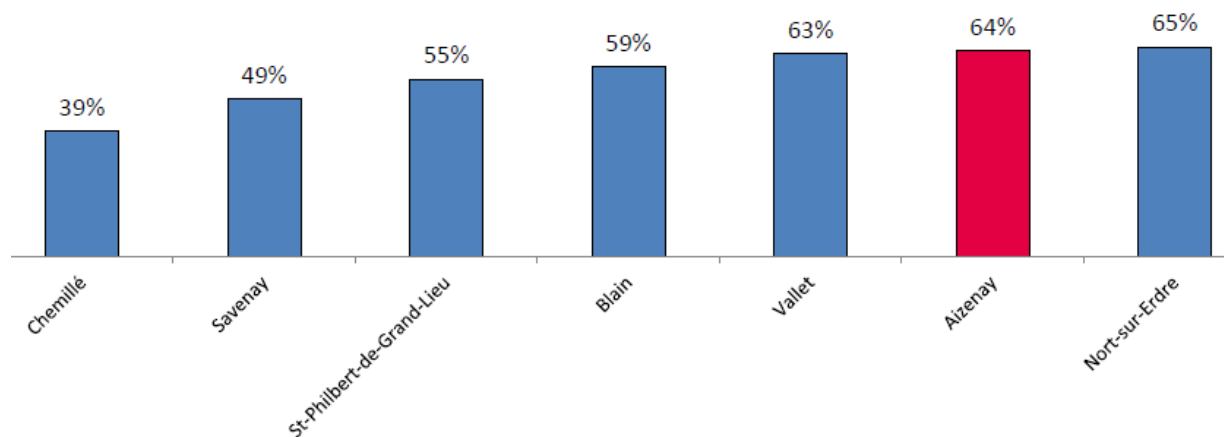
Présence d'activités rares

- **Cycles** : 0 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
- **Surgelés** : 0 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
- **Solderies** : 33 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
- **Tatouages** : 33 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées
- **Laverie automatique** : 33 % des communes retenues pour la comparaison en sont équipées

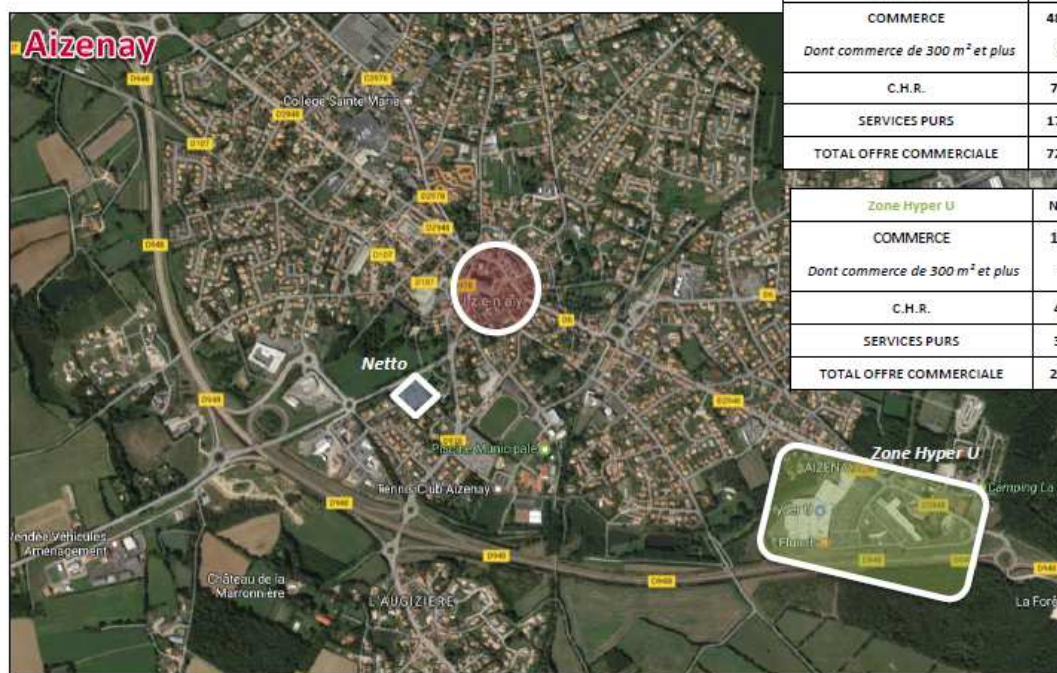
On note également une forte représentation des **commerces d'habillement / prêt-à-porter**, avec 8 établissements sur Aizenay, alors que 83 % des communes retenues pour la comparaison ont entre 4 et 6 commerces d'habillement.

Un taux élevé de commerces et services dans le centre-ville d'Aizenay

% commerces, CHR et services purs localisés dans le centre-ville



Comparaison de l'offre commerciale d'Aizenay



Centre-ville	NB	Surface de vente
COMMERCE	48	3 056 m ²
Dont commerce de 300 m ² et plus	0	0 m ²
C.H.R.	7	-
SERVICES PURS	17	-
TOTAL OFFRE COMMERCIALE	72	-

Zone Hyper U	NB	Surface de vente
COMMERCE	13	11 778 m ²
Dont commerce de 300 m ² et plus	5	10 954 m ²
C.H.R.	4	-
SERVICES PURS	3	-
TOTAL OFFRE COMMERCIALE	20	-



Centre-ville



Zone commerciale périphérique



Grande ou moyenne surface alimentaire « isolée »





Centre-Ville	NB	Surface de vente
COMMERCE	49	7 037 m ²
Dont commerce de 300 m ² et plus	2	4 283 m ²
C.H.R.	8	-
SERVICES PURS	17	-
TOTAL OFFRE COMMERCIALE	74	-

Centre-ville d'Aizenay	NB	Surface de vente
	48	3 056 m ²
	0	0 m ²
	7	-
	17	-
	72	-

Zone Intermarché	NB	Surface de vente
COMMERCE	7	10 388 m ²
Dont commerce de 300 m ² et plus	7	10 388 m ²
C.H.R.	2	-
SERVICES PURS	6	-
TOTAL OFFRE COMMERCIALE	15	-

Zone Hyper U Aizenay	NB	Surface de vente
	13	11 778 m ²
	5	10 954 m ²
	4	-
	3	-
	20	-



Centre-ville



Zone commerciale périphérique



Grande ou moyenne surface alimentaire « isolée »

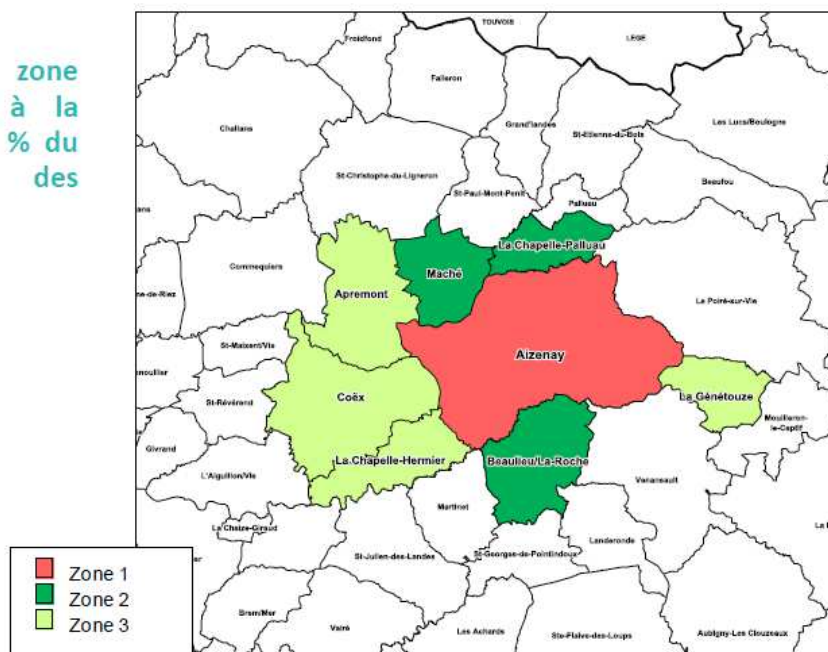


III – L'activité des entreprises commerciales d'Aizenay

Une zone d'attraction de 21 159 habitants, en hausse de 18% depuis 2009

La clientèle de cette zone d'attraction contribue à la réalisation d'environ 80 % du chiffre d'affaires des commerces d'Aizenay.

Zone d'attraction d'Aizenay



Activité des entreprises

- ✓ 47 % des établissements ont vu leur chiffre d'affaires augmenter en 2016
- ✓ Stabilité pour 35 %
- ✓ 18 % des chefs d'entreprise a 55 ans et plus

Locaux commerciaux

- ✓ 75 % sont locataires de leur local commercial
- ✓ 81 % des entreprises ont un niveau de loyer compris entre 5 et 15 € / m²

Niveau de Loyer	CENTRE-VILLE		Places de l'Eglise et des Halles		Rue de l'Hôtel de Ville et Place du Rond-Point	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Entre 4 et 8 € / m ²	7	33 %	4	36 %		
Entre 8 et 10 € / m ²	5	24 %			3	43 %
Entre 10 et 12 € / m ²	3	14 %	5	45 %	1	14 %
Entre 12 et 15 € / m ²	2	10 %	1	9 %		
Entre 15 et 20 € / m ²	3	14 %	1	9 %	3	43 %
Entre 20 € et 38 € / m ²	1	5 %				
Total réponses	Sur 21 réponses	-	Sur 11 réponses	-	Sur 7 réponses	-

- ✓ Sur la base des 60 entreprises ayant répondu à l'enquête :
- ✓ 42 % des chefs d'entreprise jugent l'état général de leur bâtiment commercial en très bon état et 50 % le jugent correct.
- ✓ 90 % des établissements aux normes électriques, sanitaires et sécurité.
- ✓ 97 % des établissements aux normes PMR ou en cours de mise aux normes.

Des horaires d'ouverture et de fermeture non harmonisés

Horaires d'ouverture <u>LE MATIN</u>	Entreprises du CENTRE-VILLE		Entreprises de la zone commerciale Hyper U	
	Nombre	%	Nombre	%
Avant 8h00	4	11 %	0	0 %
8h à 8h30	6	16 %	2	25 %
9h00	17	45 %	3	48 %
Après 9h00	10	26 %	2	25 %
NB d'entreprises ayant répondu	38	-	8	-

Horaires de fermeture <u>LE MATIN</u>	Entreprises du CENTRE-VILLE		Entreprises de la zone commerciale Hyper U	
	Nombre	%	Nombre	%
Avant 12h30	6	16 %		0 %
12h30	16	42 %	3	38 %
Après 12h30	5	13 %		0 %
Journée continue	10	26 %	4	50 %
NB d'entreprises ayant répondu	38	-	8	-

Horaires d'ouverture <u>L'APRES-MIDI</u>	Entreprises du CENTRE-VILLE		Entreprises de la zone commerciale Hyper U	
	Nombre	%	Nombre	%
Journée continue	10	26 %	4	50 %
Avant 14h00	2	5 %		0 %
14h00	11	29 %	3	38 %
14h15	1	3 %		0 %
14h30	10	26 %	1	13 %
Après 14h30	3	8 %		0 %
NB d'entreprises ayant répondu	38	-	8	-

Horaires de fermeture <u>L'APRES-MIDI</u>	Entreprises du CENTRE-VILLE		Entreprises de la zone commerciale Hyper U	
	Nombre	%	Nombre	%
Avant 19h00	5	13 %		0 %
19h00	20	53 %	3	38 %
19h15	2	5 %		0 %
19h30	4	11 %	1	13 %
19h45	1	3 %		0 %
20h00	3	8 %		0 %
Après 20h00	1	3 %	4	50 %
NB d'entreprises ayant répondu	38	-	8	-

IV - Opinion des chefs d'entreprise sur le commerce d'Aizenay et son environnement commercial

Le commerce agésinate :

- ✓ 76 % des exploitants jugent l'offre commerciale d'Aizenay suffisamment diversifiée. A la question, « quels commerces et services manquent sur Aizenay ? », les activités les plus citées sont les suivantes :
 - commerce de chaussures (6 citations)
 - un autre restaurant (6 citations)
 - un commerce de prêt-à-porter hommes (6 citations)
 - un commerce de prêt-à-porter enfants / ados (6 citations)
- ✓ Un centre-ville jugé de plus en plus fréquenté par 40 % des chefs d'entreprise.

Taux de satisfaction élevés sur le centre-ville d'Aizenay

		Taux de satisfaction des commerçants sédentaires		Taux de satisfaction des commerçants non sédentaires (étude 2017)	Taux de satisfaction observé sur des communes comparables (Moyenne)
		Etude 2017	Etude 2009		
Sur le centre-ville d'Aizenay	Caractère architectural	85 %	78 %	88 %	86 %
	Convivialité, ambiance	91 %	73 %	100 %	83 %
	Espaces verts, fleurissement	88 %	Nd	88 %	77 %
	Animation	78 %	35 %	33 %	49 %
	Lieu de promenade	87 %	69 %	67 %	81 %
	Esthétique des magasins	87 %	74 %	100 %	71 %
Accès et signalisation du centre-ville d'Aizenay	Accès	80 %	67 %	100 %	55 %
	Circulation	67 %	56 %	100 %	53 %
	Stationnement	49 %	51 %	88 %	57 %
	Signalisation	80 %	71 %	75 %	56 %
	Sécurité des piétons	61 %	79 %	100 %	57 %

Taux de satisfaction entre 75% et 100%

Taux de satisfaction entre 50% et 75%

Taux de satisfaction < 50%

V - Le marché d'Aizenay et le projet de halles

- ✓ 56 % des commerçants du marché jugent que le marché est de plus en plus fréquenté.
- ✓ 56 % des commerçants du marché ont vu leur chiffre d'affaires progresser en 2016.
- ✓ Stabilité pour 33 % des commerçants.
- ✓ 78 % des commerçants du marché souhaitent maintenir leur banc sur le marché d'Aizenay dans les 3 années à venir.
- ✓ 70 % des entreprises sédentaires et 78 % des commerçants du marché sont favorables au projet de Halles.

VI - Réflexions de la CCI Vendée sur le plan de circulation d'Aizenay

- ✓ Maintenir le double-sens rue de l'Hôtel de Ville
- ✓ Mettre en sens unique la Rue Foch
- ✓ Cela faciliterait et sécuriserait l'accès aux commerces et services situés sur Foch.
- ✓ Mise en sens unique de l'avenue de Verdun ?
- ✓ Les mises en sens unique de la rue Foch et de l'avenue de Verdun vont être testées du 12 juin à la mi-juillet. Suite aux échanges avec les représentants de l'association de commerçants et d'artisans d'Aizenay, ce test mériterait peut-être d'être prolongé sur plusieurs mois pour, par exemple, voir comment ça se passe sur les sorties d'école et ainsi pouvoir mesurer l'ensemble des flux.

Ce nouveau plan de circulation peut réellement être bénéfique pour le commerce du centre-ville, sous réserve que cela ne génère pas trop de circulation et de sentiment d'insécurité pour les piétons dans la rue de l'hôtel de ville.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un travail à faire sur les horaires d'ouverture et de fermeture et sur les jours de fermeture ne serait-ce qu'en termes de lisibilité de l'information pour les consommateurs. Car quand un client trouve porte close il ne revient pas forcément le lendemain. Cette enquête est très riche.

Monsieur Emmanuel GARNON souligne que le travail de Madame Sandrine BELLEC a payé. On en voit les résultats notamment avec l'association des commerçants dont le nombre d'adhérents a augmenté. Madame Sandrine BELLEC répond que c'est l'Association des

Commerçants qui crée la dynamique en centre-ville. 75 % des manifestations sont faites par eux en centre-ville. S'il est vrai que la commune a donné l'impulsion, l'association est très présente et c'est également grâce aux gens d'Aizenay.

Monsieur Franck ROY ajoute qu'il faut être proactif et les aider à porter des projets (préempter des immeubles, crédits-baux, auberge du Champ de Foire ...). Même si on bénéficie d'activités rares sur la Commune, il n'en reste pas moins qu'on a des manques alors qu'on a encore des locaux vides parfois chers et face à des besoins clairement identifiés.

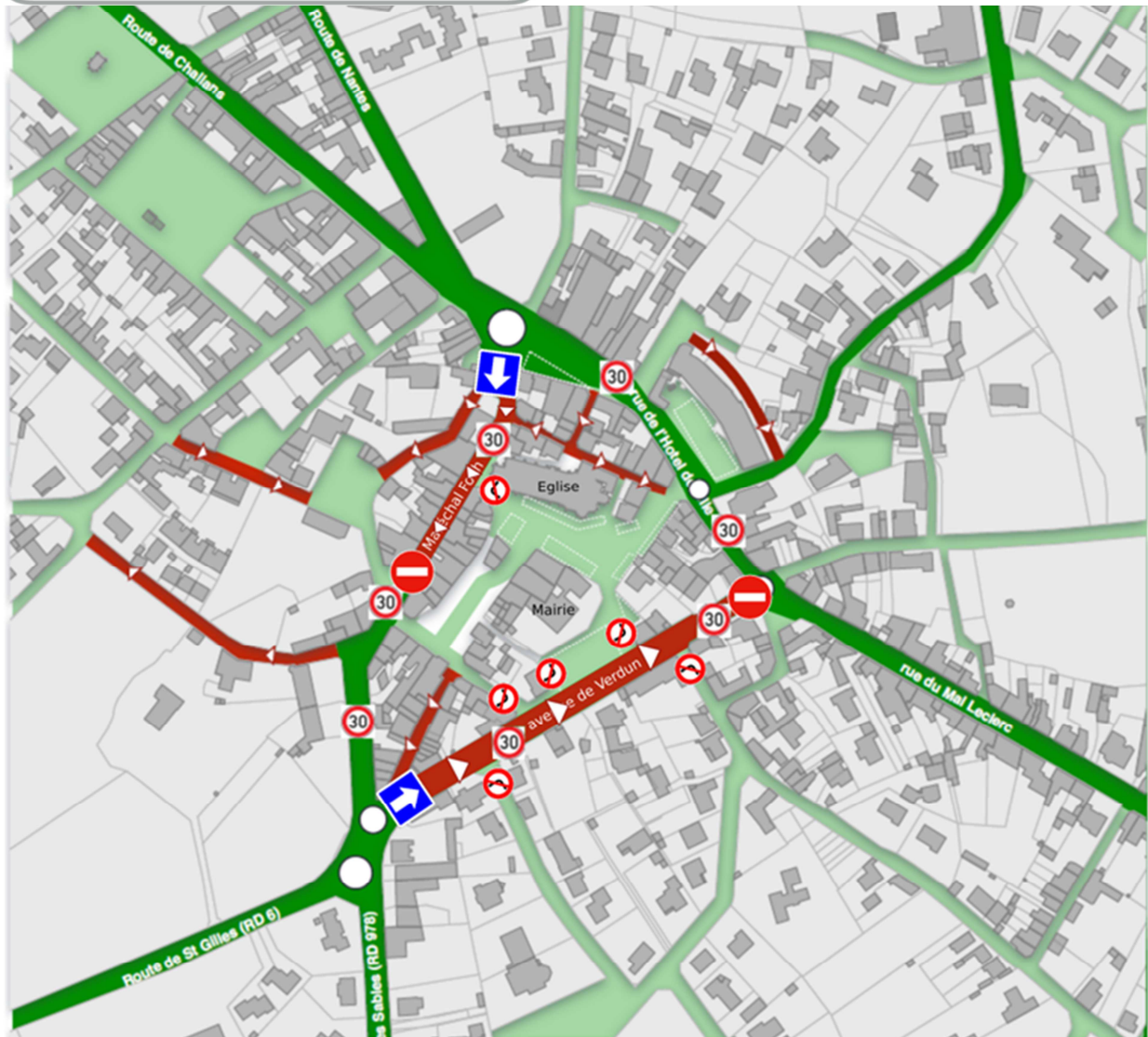
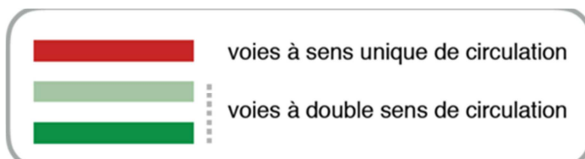
Monsieur le Maire explique que le commerce de détail ne peut plus supporter des loyers qu'il supportait à une autre époque alors qu'il y a des zones commerciales et internet. Il y a peut-être de la pédagogie à faire car s'ils sont vacants, cela ne rapporte pas d'argent et les commerçants comptent leur argent pour pouvoir rendre viable leur activité. Il faudra savoir si on poursuit notre politique d'acquisitions mais cela mobilise des fonds.

Madame Marie-Annick CHARRIER indique que l'on peut constater que les restaurants ne sont pas ouverts le dimanche sur Aizenay. Monsieur le Maire répond qu'il faut comprendre les contraintes de chacun.

Madame MENEUX de la CCI informe les conseillers municipaux que les préconisations seront fournies début juillet.

Monsieur le Maire estime que cela tombe très bien.

3) Point sur l'expérimentation du changement de sens de circulation en centre-ville



Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la mise en place de ce plan de circulation : 6 000 véhicules par jour sur l'avenue de Verdun, 3 000 véhicules par jour sur l'avenue Foch alors qu'il y a une régression du nombre de commerces. L'idée était : ne peut-on pas ramener davantage de gens vers le centre-ville ? Ce n'est pas la première fois que l'idée d'un sens unique a été étudiée et débattue. On a fait les tests. Monsieur le Maire prend à témoin l'ensemble des conseillers municipaux et leur dit qu'ils ont pu constater comme lui ce qu'il en était.

Il y a des améliorations et des inconvénients. Monsieur le Maire a également constaté une évolution du comportement des automobilistes et des choses non mesurées et non imaginées. Monsieur Franck ROY poursuit en expliquant qu'avec les ralentissements envisagés rue Leclerc jusqu'au rond-point de la gare, on se rend compte que beaucoup de personnes utilisent les petites rues type Alfred Doucet alors que ces rues ne sont pas calibrées pour accueillir de nouveaux flux importants de véhicules. Il y a une déviance qui fait qu'on n'atteint pas ces objectifs.

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'ils ont tous été pris à partie y compris les services qui ont reçu des coups de fil, des mails et des visites. Cela a créé de l'insécurité : on n'apaise pas le flux et on ne fait pas passer plus d'automobilistes vers le centre-ville mais il y a plus de flux sur les petites routes.

Monsieur le Maire rappelle également les avantages de ce test : la mise en place de stationnements latéraux avenue de Verdun, le carrefour de la Touche plus apaisé, des ralentissements sur l'avenue de Verdun, une politique de liaisons douces affirmée mais qu'il faudra accentuer. Si on avait une augmentation sensible des véhicules avenue Foch on aurait pu envisager des réglages. On a fait des pointages. Pour Monsieur le Maire il semble que ce sens de circulation a créé plus d'inconvénients que d'avantages. Chacun constate qu'il y a une saturation aux heures d'embauche et surtout de débauche et même à midi.

Monsieur Franck ROY explique que l'on a vécu des week-ends compliqués surtout le premier tour des législatives avec des caravanes. Monsieur Franck ROY explique qu'il aurait souhaité tenir le test jusqu'au bout mais admet que l'on ne peut s'arquerbouter sur des principes car ce n'est pas une solution. Toutes ces routes de déviation, il ne les avait pas imaginées. D'après lui, on va vraiment vers de grosses problématiques. Il ne faut pas abandonner la réflexion et prendre plus de hauteur par rapport au triangle. On sait qu'on veut faire une ZAD il faudrait imaginer des liaisons inter-quartiers. Tous autant qu'on est, on a tous notre avis mais ce n'était qu'un test.

Monsieur le Maire explique que cela les conforte dans leur politique de liaisons douces et de réflexions plus lointaines avec la nouvelle ZAD et la liaison jusqu'à la route de l'Anjormière. On veut bien qu'à certaines heures on se rapproche de la saturation mais on n'est pas là pour créer des inconvénients mais des facilités. Ainsi Monsieur le Maire, propose de mettre fin à ce test et de réfléchir à d'autres solutions.

- Sur les 20 élus municipaux présents 17 sont favorables pour arrêter immédiatement le test.
- 3 sont favorables pour continuer le test jusqu'à la date qui a été donnée initialement c'est-à-dire le 17 juillet.

Monsieur Roland URBANEK indique il y a eu des comportements dangereux (exemple : demi-tour sur la route) et que l'on a retrouvé la déviation. Il note également qu'il passe encore des camions. Monsieur le Maire répond que la pré-signalisation « interdit au plus de 7 tonnes » n'est pas encore mise en place et qu'on redécouvre la déviation.

Monsieur le Maire raconte une anecdote : une personne qu'il a rencontré et qui ne réside pas à Aizenay lui a dit qu'avant il prenait son pain au moment de la débauche et maintenant il passe par la 2x2 fois et ne prend plus le pain sur Aizenay.

Monsieur François MENARD demande si la durée du test permet aujourd'hui d'avoir tous les éléments. Monsieur le Maire souhaite que l'on missionne à nouveau le bureau d'étude qui a effectué les comptages. Monsieur Christophe GUILLET insiste sur la nécessité de se projeter dans les 15 à 20 ans à venir.

Monsieur le Maire explique que l'on a beaucoup moins de camions mais on a un transit (10 000 véhicules) identique à celui qu'on avait avant la mise en service de la 2x2 voies. Monsieur le Maire indique également que dans certaines villes il est interdit de stationner à moins de 100 mètres d'une école, il y a donc encore des réflexions à avoir sur la circulation et le stationnement.

4) Etude relative à la politique Jeunesse de la Ville d'Aizenay (11-17 ans) : présentation du rapport d'étape 1 sur le diagnostic stratégique

Monsieur le Maire rappelle que nous avons sur la commune de nombreuses associations sportives et culturelles et certains ne sont nulle part. Nous devons faire évoluer notre équipe d'animateurs et passer au stade d'éducateur et renforcer les moyens. Madame Marie-Annick CHARRIER indique que de plus en plus de jeunes s'ennuient pendant les petites vacances et des phénomènes de groupe se créent. Mettre en place des dispositifs de prévention permettrait d'éviter l'influence de certains groupes. Il pourrait être intéressant d'associer la police municipale à cette réflexion.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la politique jeunesse ce n'est pas que l'Antenne Jeunesse. Vous n'avez pas le même rythme d'activités pendant les vacances. Il conviendrait d'avoir une politique « loisirs » autour des salles de sport d'Aizenay qui ne sont pas utilisées. Certains éducateurs sportifs d'associations ne sont pas occupés à plein.

Madame Marie-Annick CHARRIER précise que dans le cadre de la prévention il y a des choses qui se font au niveau du collège et du CLSPD. Il faudrait travailler ensemble pour une action concertée.

Monsieur MIGNET, Directeur Général des Services précise que dès la rentrée 2017-2018, on prévoit de faire travailler nos animateurs sportifs sur des activités en direction d'une tranche d'âge bien particulière les 10 / 14 ans.

Principaux constats et enjeux liés à l'Antenne Jeunesse

Document de travail

37

- Une Antenne Jeunesse qui ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins des jeunes du territoire et, qui au delà des difficultés qu'elle a traversées, apparaît sous-calibrée pour une ville de 9200 habitants en fort développement démographique.

- Un enjeu de renforcement des moyens globalement dédiés à l'Antenne Jeunesse : moyens humains, locaux, moyens matériels...

- Une Antenne Jeunesse qui se retrouve confrontée à des enjeux liés d'une part au champ de « l'animation/loisirs classique » et, d'autre part, au champ de la « prévention jeunesse »

- Un enjeu de redéfinition de l'action menée dans le cadre de l'Antenne Jeunesse : Quel équilibre entre l'action d'animation-loisirs et celle développée dans le cadre des dispositifs de prévention ?

- Une Antenne Jeunesse qui s'ouvre progressivement sur l'extérieur mais dont les actions « hors les murs » (sur la commune) restent insuffisantes : exemple du skate-parc ou du terrain multi-sport très peu investis par l'Antenne Jeunesse.

- Un enjeu d'ouverture de l'Antenne Jeunesse sur les espaces publics qui sont fréquentés par les jeunes de la commune.

- Une Antenne Jeunesse qui souffre d'une mauvaise image auprès des certaines familles (parents et jeunes) : une appellation, « Antenne Jeunesse », qui n'est pas très attrayante.

- Un enjeu de communication / information en direction des familles sur ce que propose l'Antenne Jeunesse.

- Une nouvelle structuration du Service Enfance-Jeunesse (0-17 ans) dans le cadre du PEDT, à travers la mise en place d'une fonction de coordination, mais une fonction qui restent à clarifier : coordination et/ou direction des services ?

- Des parents (et jeunes) qui soulignent l'insuffisance de l'offre sportive et culturelle, en particulier concernant la piscine pendant les vacances scolaires.

- Des partenariats, malgré des actions communes, qui restent relativement limités entre les acteurs intervenant en direction de la jeunesse : associations de terrain, Antenne Jeunesse, établissements scolaires, Centre Social, MDSF, Police Municipale, Mission Locale, CCVB, etc.

- **Au final**, la politique jeunesse actuelle ne mobilise pas les différents acteurs locaux (Antenne Jeunesse, Centre Social, associations sportives et culturelles) selon des lignes éducatives partagées.

- Un enjeu de définition de la nouvelle fonction de coordination vis-à-vis d'une indispensable fonction de direction du service Enfance/Jeunesse et des l'Antenne Jeunesse. Idem pour la fonction de « Référent jeunesse ».

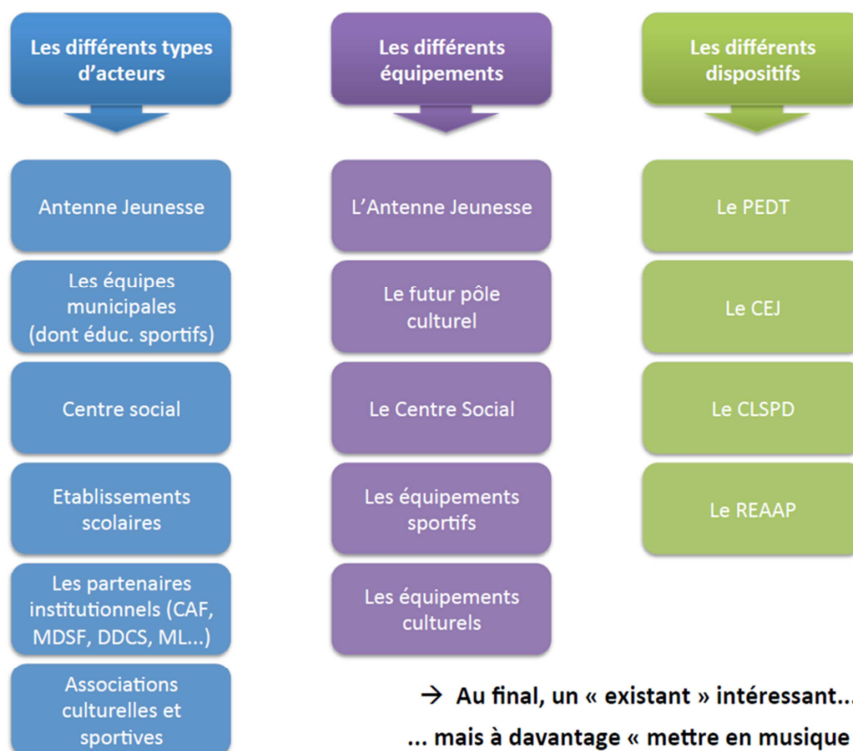
- Un enjeu de réflexion sur le développement à moyen terme de l'offre sportive et culturelle.

- Un enjeu d'interconnaissance entre les différents types d'acteurs afin de mieux partager les enjeux liés à la jeunesse et de renforcer les partenariats nécessaires à la mise en œuvre d'une politique jeunesse partagée et structurante.

- **Un enjeu de redéfinition d'une politique jeunesse globale** → l'Antenne Jeunesse est un des acteurs de cette politique jeunesse qui doit mobiliser les différents acteurs selon des lignes éducatives communes

Synthèse des éléments forts à partir desquels la politique jeunesse d'Aizenay doit être envisagée

Document de travail



Calendrier général de la mission	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept
Etape 1 : Réalisation d'un diagnostic stratégique "Jeunesse" : Analyse croisée de l'offre et des besoins en matière de politique jeunesse (11-17 ans)									
Comité de Pilotage de lancement de l'étude + Réunion de travail avec les élus et les techniciens en charge des actions jeunesse		CP1-6/02							
Réalisation de 5 entretiens individuels : CAF, DDCS, CD85, Mission Locale, Gendarmerie									
Recueil et traitement des données									
Réalisation et traitement d'une enquête en ligne auprès des familles ayant des jeunes de 11-17 ans et des jeunes eux-mêmes			6/03 au 2/04						
Animation de 4 tables-rondes auprès des familles (2 avec les parents et 2 avec les jeunes)			29/03						
Atelier de travail n°1 : Mise en débat et approfondissement des éléments pour le diagnostic stratégique -> analyse croisée sur les enjeux du territoire en matière de Jeunesse.				25/04					
Formalisation du rapport d'étape 1 : "Diagnostic stratégique Jeunesse".									
Comité de Pilotage 2 : Présentation, mise en débat et validation du diagnostic stratégique						CP 2 - 12/06			
Etape 2 - Préconisations pour la politique jeunesse communale (11-17 ans)									
Atelier de travail n°2 : Mise en débat des conclusions du diagnostic pour définir des préconisations relatives à la politique jeunesse de la commune d'Aizenay						AT2 - 20/06			
Préparation d'un document de travail à présenter et mettre en débat avec les élus du territoire : "Les grandes orientations et les actions envisageables"									
Réunion stratégique avec les élus du territoire : Présentation et mise en débat des orientations pour la politique jeunesse communale							X - 10/07		
Formalisation du rapport final : "Préconisation pour la politique jeunesse communale"									
Comité de Pilotage 3 : Présentation, mise en débat et validation du rapport final									CP 3

5) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2017

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2017 a été approuvé.

6) Point d'information sur les travaux réalisés dans le cadre de l'AD'AP 2016 et ceux programmés en 2017

Rappel Agenda AD'AP 2016-2021-
Point sur réalisations 2016
Photos travaux réalisés
Point sur programmation 2017

→ Rappel Agenda 2016-2021 présenté en Préfecture (en TTC)

2016	2017	2018	2019	2020	2021
129 360 €	102 240 €	118 560 €	52 680 €	72 240 €	148 920 €

Nombre total de bâtiments concernés : 55

Nombre total de travaux différents : 482

→ Rappel agenda 2016-2021

- ✓ Nombre de bâtiments concernés : 32
- ✓ Nombre de travaux différents : 222

→ Travaux réalisés en 2016 (régie et entreprise)

- ✓ Travaux en régie : 19 926 € TTC (réalisés à 92%)
- ✓ Travaux par entreprises : 79 612 € TTC (réalisé à 100%)
- ✓ Rappel coût prévisionnel agenda : 129 360 € TTC

Nom des établissements	Coûts initiaux estimés	Coût Entreprises	Coût Régie	Coût total
Salles des Ganneries	15 600,00 €	5219,84	1770,98	6990,08
Salles de la Galerie et du Noroit + modulaire	9 100,00 €	4460,27	1217,84	5678,11
Salles de Tennis	1 200,00 €	412,40	20,00	432,40
Antenne Jeunesse	1 400,00 €	925,43	225,00	1150,43
Salle des 4 rondes	9 100,00 €	725,56	1352,00	2077,56
Salle La Mi Do Ré	600,00 €		141,00	141,00
Rased	1 100,00 €		581,00	581,00
Médiathèque + salle d'animation	1 700,00 €	670,95	15,00	685,95
Boulodrome	100,00 €		15,00	15,00
Secours catholique	2 700,00 €	205,50	86,00	291,50
Salle de Tir à l'Arc	7 300,00 €	11565,54	370,00	11935,54
Multi-accueil Les Petits Moineaux	400,00 €		91,00	91,00
Ecole la Pénière	600,00 €		191,00	191,00
Groupe Scolaire Louis Buton	9 500,00 €	1821,25	3065,16	4886,51
Epicerie solidaire	900,00 €	249,00	86,00	335,00
Police municipale	1 100,00 €	170,00	70,00	240,00
Stade Ganneries	21 800,00 €	35328,03	379,74	35707,77
Piscine	1 600,00 €	1423,28	283,90	1707,18
Salle Georges Hillairiteau	2 800,00 €		879,48	879,48
Antenne des Secouristes	300,00 €		112,42	112,42
Maison des 3 vélos	500,00 €		146,00	146,00
Hôtel de ville	8 700,00 €	2515,40	4470,04	6985,44
Office de tourisme	1 800,00 €	412,00	376,00	788,00
Local commercial Espace Jeunes Créateurs	100,00 €		15,00	15,00
Camping	300,00 €		71,00	71,00
Toilettes ancien cimetière	400,00 €		102,00	102,00
Modulaires GS Louis Buton	200,00 €		70,00	70,00
Toilettes nouveau cimetière	900,00 €		261,00	261,00
Salle des 3 colombes	500,00 €	239,50		239,50
Toilettes r de la mairie	4 900,00 €			0
Toilettes Engoulevents	400,00 €		91,00	91,00
Toilettes Place du champ de foire	200,00 €		51,00	51,00
  Total 32 bâtiments	129 360,00 €		TOTAL TTC	99 538,65 €

➔ Travaux programmés en 2017 Après avis de la Commission d'accessibilité

- ✓ Nombre de bâtiments concernés : 23
- ✓ Nombre de travaux différents : 100
- ✓ Travaux en régie : 40 800€ TTC
- ✓ Travaux par entreprises : 48 000€ TTC

➔ Travaux prévus en 2017

2 Nom des établissements	PROGRAMME TRAVAUX 2017			
	Prévisionnel initiaux	Coût prévisionnel Régie	Coût prévisionnel Entreprises	Coûts totaux
Salles des Ganneries	6 000,00 €	3 200,00 €	4 900,00 €	8 100 €
Salle de Danse	4 900,00 €	1 300,00 €	3 600,00 €	4 900 €
Salles de la Galerie et du Noroit + modulaire	5 900,00 €	1 400,00 €	3 000,00 €	4 400 €
Salles de Tennis	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500 €
Antenne Jeunesse	2 600,00 €	2 600,00 €	0,00 €	2 600 €
Salle des 4 rondes	3 100,00 €	0,00 €	3 100,00 €	3 100 €
Salle La Mi Do Ré	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200 €
Outil en mains	200,00 €	200,00 €	0,00 €	200 €
Boulodrome	2 700,00 €	2 200,00 €	500,00 €	2 700 €
Salle de Tir à l'Arc	8 400,00 €	8 400,00 €	0,00 €	8 400 €
Centre de loisirs	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Groupe Scolaire Louis Buton	11 700,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000 €
Epicerie solidaire	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000 €
Stade Ganneries	1 100,00 €	1 100,00 €	100,00 €	1 200 €
Stade Pénrière	2 500,00 €	1 400,00 €	1 500,00 €	2 900 €
Piscine	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Eglise	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500 €
Hôtel de ville	4 900,00 €	600,00 €	0,00 €	600 €
Camping	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Local arrière police municipale	1 600,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 600 €
Modulaires GS Louis Buton	3 400,00 €	400,00 €	0,00 €	400 €
Salle des 3 colombes	3 500,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000 €
Toilettes Rue de la Mairie		4 900,00 €	0,00 €	4 900 €
Toilettes Engoulevents	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200 €
Ancien Cimetière	1 600,00 €	900,00 €	700,00 €	1 600 €
Nouveau Cimetière	3 000,00 €	400,00 €	2 600,00 €	3 000 €
	85 200,00 €	34 000,00 €	40 000,00 €	74 000,00 €
Coûts TTC	102 240			88 800

➔ Travaux reportés ou ajoutés en 2017 après avis de la Commission d'accessibilité

Travaux reportés :

- ✓ Modulaire et bâtiments Louis Buton : Programme de réhabilitation énergétique du groupe scolaire
- ✓ Camping : sera vendu en 2018
- ✓ Piscine : réflexions dans le cadre du transfert des équipements à la CCVB
- ✓ Centre de loisirs : travaux d'extension dès fin 2017

Travaux ajoutés :

- ✓ Toilettes rue de la Mairie : En cours de travaux
- ✓ Salle des Ganneries : accessibilité toilettes publiques oubliée par les 1ers rapports d'accessibilité
- ✓ Stade des Ganneries : Rajout de travaux au niveau de l'entrée des joueurs et arbitres sous la tribune
- ✓ Stade de la Pénrière : pose d'enrobés pour accès aux vestiaires

**

Monsieur le Maire fait un point d'information sur l'actualité des zones économiques de la Commune :

➔ Espace Océane

ABA ENVIRONNEMENT

Acquisition de la parcelle de 2 504 m² par ABA ENVIRONNEMENT dont l'activité est le débouchage de canalisation, l'assainissement, l'inspection caméra et la maintenance immobilière

Le permis de construire a été déposé pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux de 295,31 m².

→ Route de l'Espace Océane

Création d'un bâtiment à usage de centre de fitness sous la franchise L'ORANGE BLEUE
L'ORANGE BLEUE, c'est plus de 300 clubs en France et en Belgique pour la remise en forme.
En Vendée, L'ORANGE BLEUE est présente à LA ROCHE-SUR-YON, LES SABLES D'OLONNE, CHALLANS, FONTENAY-LE-COMTE, LUCON, MONTAIGU...

→ Espace Vie Atlantique Nord

- Réservation de 20 860 m² pour l'entreprise TCDA. Installé à Aizenay depuis 2012, Elle a décidé de déménager sur une parcelle de 20 000 m² proposant une plateforme logistique avec 14 quais.
- ATELIER-RELAIS : l'appel d'offre pour la réalisation d'un atelier relais a été mis en ligne le 22 mars 2017. 127 entreprises ont retiré le dossier de candidature réparties sur 13 lots de travaux. Une réunion d'information avec les entreprises retenues s'est tenu le 8 juin prochain à 8 H 30 à la Communauté de Communes.

Le début des travaux est prévu pour le 19 juin et la livraison pour fin novembre au plus tard. Les délais de réalisation sont assez restreints car l'entreprise a un creux d'activité en fin d'année et l'emménagement doit correspondre à ce creux d'activités.

Un protocole d'accord doit être signé entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne et M. Collinet (gérant de l'entreprise T TOP) dans l'attente de la mise en place définitive du crédit-bail à la fin des travaux.

→ Espace Tertiaire des Centaurées

- Les travaux ont commencé pour l'imprimerie du Bocage
- Le nouveau Bureau Notarial a été inauguré le 23 juin 2017

Monsieur le Maire rappelle également que le Clos Sainte Marie a été inauguré le 22 juin 2017.

Fibre optique :

Monsieur le Maire explique que le déploiement de la fibre avance bien. On est dans le peloton de tête. Cela commencera au 4^{ème} trimestre 2018, pour une fin de travaux au dernier trimestre 2019, 4 400 prises vont être réalisées. La Communauté de Communes Vie et Boulogne prendra à sa charge 3 millions d'euros.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Finances

1 – Tarifs communaux – Services liés à l'enfance 2017/2018 – accueil périscolaire et centre de loisirs

Madame Marie-Annick CHARRIER rappelle à l'assemblée que la Commune fixe différents tarifs en fonction des divers services proposés.

Afin de faciliter la gestion et la révision de ces tarifs, il est proposé d'approuver une délibération pour les services fonctionnant sur le rythme de l'année scolaire et non sur celui de l'année civile.

- Fixe les tarifs des divers services communaux, à compter du 1^{er} septembre 2017, comme suit :

➤ Accueil périscolaire :

Il est proposé de ne faire aucune augmentation. A compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs demandés aux parents sont donc les suivants :

	Forfait matin	Forfait soir goûter inclus	Forfait journée goûter inclus
Enfants d'Aizenay	2,20 €	2,67 €	3,02 €
Enfants hors commune	2,73 €	3,27 €	3,64 €

Les enfants qui empruntent le transport scolaire, arrivent à l'école avant l'heure de prise en charge des enfants par les enseignants. Les enfants sont donc dirigés vers l'accueil périscolaire.

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont forfaitaires, et cela représente, chaque mois, une somme importante à rajouter au coût du transport scolaire, pour une dizaine de minutes de fréquentation effective.

Il existe un tarif spécial uniquement pour les enfants qui sont concernés par cette situation liée au transport scolaire :

- 0,35 € pour les enfants d'Aizenay ;
- 0,46 € pour les enfants hors commune ;
- 0,45 € pour le goûter.

Madame Marie-Annick CHARRIER explique que les tarifs de l'accueil périscolaire n'augmenteront pas l'année prochaine.

Ce résultat s'explique par :

- une baisse des charges à caractère général ;
- une baisse des charges de personnel ;
- une augmentation des recettes

Pour rappel, plusieurs actions ont été initiées depuis plusieurs années :

- mise en place d'un système de pré-inscription pour optimiser le taux d'encadrement en lien avec la réalité du besoin du service ;
- mise en place d'un logiciel de facturation auprès des familles permettant une facturation au plus juste des heures de fréquentation ;
- diminution des heures de préparation administrative par rapport au temps réel ;
- mise en place d'une analytique du suivi des heures par les services RH et Enfance Jeunesse.

Ce tarif spécial s'applique uniquement pour les enfants qui sont concernés par cette situation liée au transport scolaire, et qui fréquentent l'accueil périscolaire.

➤ Accueil de loisirs

Il est proposé une augmentation des tarifs à l'heure et de restauration (repas + goûter). Les tarifs demandés aux parents, à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Commune	
tarif à l'heure	1,37 €
tarif restauration (repas+goûter)	4,09 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €
réduction par 1/2jour si QF<700€	- 1,50 €
Hors commune	
tarif à l'heure	1,73 €
tarif restauration (repas+goûter)	4,09 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €
réduction par 1/2jour si QF<700€	- 1,50 €

Il est précisé que la facturation s'effectue au prorata du temps passé par l'enfant à l'accueil de loisirs « Chouette et Cie » par ¼ heure, avec une fréquentation minimum journée de 9H00-17H00 restauration incluse.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Vu la proposition de la Commission des Finances du 12 juin 2017,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification à compter du 1^{er} septembre 2017, détaillée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

2 – Tarifs communaux – confection de purée maison pour le multi-accueil « Les Petits Moineaux »

Madame Geneviève COUTON explique que la réorganisation du restaurant scolaire a notamment permis l'introduction de plus de produits frais, locaux et/ou en circuits courts.

Ainsi, le multi-accueil a souhaité que les enfants âgés entre 6 et 11 mois bénéficient de purées faites maison à base de légumes purs c'est à dire sans adjonction de pommes de terres ni de mélanges de différents légumes et ceci en lieu et place des petits pots, proposés à cette tranche d'âge.

Une expérimentation a été mise en place depuis janvier 2017. Elle avait comme objectif d'une part d'apprécier la satisfaction des convives et d'autre part de fixer un tarif à facturer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les résultats de cette expérimentation sont :

- En termes de qualité : les purées sont reconnues comme étant de très bonne qualité par le personnel du multi-accueil. Elles sont appréciées des enfants. Il s'agit pratiquement toujours de goûts purs.
- En termes de quantité : très peu de restes.
- En termes d'organisation de travail pour le restaurant scolaire : la confection des purées s'est intégrée petit à petit dans le fonctionnement de l'équipe du restaurant scolaire. Des légumes variés et de saison sont proposés (exemples pour cet hiver : rutabaga, potimarron, poireau). Aucun légume spécifique n'a été acheté, seules les quantités commandées ont augmenté, car il s'agissait soit des légumes destinés à l'école soit ceux destinés au portage à domicile. Le personnel apprécie de travailler ces purées à destination des tout-petits.

En fonction des effectifs prévus, la purée est fabriquée 3 fois par semaine. Les portions sont de 230 grammes par enfant soit environ 2 kg à fabriquer. Les effectifs prévus sont communiqués (comme pour les autres repas) le vendredi pour la semaine suivante.

Le coût moyen est de 1,18 € pour une portion de 230 grammes. Il prend en compte le coût matière et le coût agent.

Il est donc proposé pour l'année 2017/2018 de facturer au multi-accueil 1,18 € par portion de purée. Le prix du repas pour les parents reste inchangé, cette purée maison remplaçant les petits pots du commerce.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Geneviève COUTON,

Vu la proposition de la Commission des Finances du 12 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification à compter du 1^{er} septembre 2017, détaillée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

3 - Multi-accueil « Les Petits Moineaux » – Rénovation de l'acoustique - Demande de subvention dans le cadre d'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire rappelle que le centre d'accueil « Les Petits Moineaux », construit en 1992 puis agrandi en 2008, accueille actuellement 24 enfants par jour. Il dispose d'une salle de repas de 29 m² et d'une salle d'activités de 75,20 m². Le bruit de ces deux salles génère des nuisances sonores auxquelles sont exposés les usagers.

La Commune va réaliser des travaux et des aménagements afin d'améliorer l'acoustique de ces espaces. Le coût de ces travaux est estimé à 9 500 € HT.

Ces travaux sont éligibles à une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre des aides à l'investissement pour des travaux immobiliers.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le plan de financement pour le projet des travaux de rénovation de l'acoustique du multi-accueil Les Petits Moineaux, tel que présenté :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux acoustique Salle d'activités	6 500 €	7 800 €	CAF (40%)	3 800 €
Travaux acoustique Salle de repas	3 000 €	3 600 €	Commune	7 600 €
TOTAL	9 500 €	11 400 €		11 400 €

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée et solliciter une aide à l'investissement.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Direction Générale

4 – Prêt de véhicules communaux aux associations locales – Adoption du règlement intérieur

Madame Cindy BESSEAU rappelle que la Commune accepte, depuis plusieurs années, de prêter une partie de ses véhicules aux associations locales, pour faciliter l'organisation de leurs manifestations.

Ces prêts sont réalisés gracieusement et sont organisés en collaboration entre les services techniques de la Commune et le Centre Social Mosaïque.

Toutefois, il convient d'adopter un règlement intérieur pour préciser les modalités de ces prêts (réservations, restitutions, responsabilités respectives, assurances...)

Madame Cindy BESSEAU fait lecture du projet de règlement intérieur qui a été préparé en concertation entre le Centre Social Mosaïque, les services techniques et les services administratifs.

Monsieur Christophe ROBRETEAU indique que le projet de règlement ne tient pas compte de la spécificité du minibus. En effet un règlement spécifique au minibus existe. Il prévoit notamment que soit prioritaire dans les réservations, la manifestation sportive la plus éloignée de la commune ainsi que l'importance de la compétition.

Les élus ont donné leur accord à l'unanimité, pour que le règlement intérieur présenté tienne compte de la spécificité du minibus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Cindy BESSEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le règlement intérieur de la Commune pour le prêt de véhicules communaux aux associations locales,

- Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

5 - Révision allégée n°1 du PLU : validation de principe et demande de lancement de la procédure à la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Monsieur Franck ROY informe que les carrières d'Aizenay situées au lieu-dit « La Gombretière » ont nécessité de s'agrandir.

Monsieur Franck ROY explique que le PLU intègre l'existence de la carrière Traineau sur le territoire. L'établissement a fait l'objet d'un dossier ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) validé par arrêté préfectoral le 11 août 2006 modifié par l'AP n°13-DRCTAJ/1-866 du 13 décembre 2013.

Cette carrière produit une matière première dit granulats (en cailloux). Cette exploitation engendre la production d'un produit secondaire, le sable. Par rapport au dossier d'autorisation,

la production de sable est identique mais sa valorisation est plus difficile qu'avant : les travaux de réseaux n'ont pas toujours besoin de sable et il y a une concurrence accrue des sables de mer. De ce fait, le besoin moindre en sable a pour conséquence une augmentation de la quantité stockée.

Cette production se fait après décapage de la surfaces des terrains, ce qui crée des matériaux inertes de découverte. Les volumes de ceux-ci ont bien été estimés au moment de l'autorisation ICPE. Mais la qualité des sols est bien moins bonne que celle estimée au départ. Et les volumes de matériaux de découverte sont plus importants. Ces volumes supérieurs sont donc stockés sur des espaces d'extraction.

Afin de pouvoir exploiter le périmètre complet d'extraction, la carrière a besoin de stocker ces matériaux de découverte ailleurs, en limite de la zone NCa actuelle. Pour cela, la zone doit évoluer pour passer de zone N en zone NCa. Ceci nécessite une évolution du zonage du PLU sur Aizenay qui passe par une procédure de révision allégée.

Monsieur Franck ROY précise que ce projet de révision simplifiée a été présenté et validé en commission urbanisme du 6 juin 2017.

Monsieur Franck ROY rappelle que les procédures d'urbanisme liées à la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1^{er} novembre 2015 » sont désormais instruites par la Communauté de Communes Vie et Boulogne. La Commune ne s'en trouve toutefois pas totalement dessaisie mais les étapes officielles relèvent d'une compétence PLU que seule la Communauté de Communes possède aujourd'hui et ce depuis le 1^{er} novembre 2015.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Franck ROY,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2015 validant le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 6 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le principe de révision allégée n°1 du PLU;
- Demande à la Communauté de Communes Vie et Boulogne de lancer la procédure de révision simplifiée du PLU de la Commune d'Aizenay.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document relatif à cette affaire.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

6 – Approbation de la convention de négociation foncière avec l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée dans le cadre de la future ZAD

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a par délibération en date du 30 mai 2017, émis un avis favorable sur la création, par la Communauté de Communes Vie et Boulogne, de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) « Aizenay Nord » pour une durée de 6 ans, renouvelable, avec le périmètre défini au sein de la notice jointe.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des négociations foncières sont à réaliser sur le territoire de la commune d'Aizenay dans le cadre de la constitution d'une Zone d'Aménagement Différée.

Afin d'accompagner la commune d'Aizenay dans ses démarches de maîtrise du foncier (rencontre des propriétaires, exploitants, signature de promesse de vente etc....) il lui paraît souhaitable de bénéficier de l'assistance d'une société spécialisée dans ce type d'interventions.

En conséquence, Monsieur le Maire présente la Convention de Mission de Négociation Foncière proposée par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service des Finances

7 - Lotissement Le Pré Fleuri : convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique – Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET, présente à l'assemblée la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle BL n°18 permettant d'alimenter le lotissement Le Pré Fleuri (opération réalisée par Vendée Logement).

La Commune s'engage à mettre à la disposition du SyDEV et de son concessionnaire une partie de la parcelle cadastrée section BL n°18 (27 m²) et située Route de Martinet.

Ce terrain sera occupé par un poste de transformation et tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique. Le poste et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par le concessionnaire.

La convention prévoit un droit de passage pour toutes les canalisations électriques nécessaires à l'alimentation du poste de transformation et la distribution d'électricité ainsi qu'un droit d'accès en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien... des ouvrages électriques.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'alimentation électrique du lotissement Le Pré Fleuri,

Vu la convention de mise à disposition au profit du SyDEV et de son concessionnaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition au profit du SyDEV et de son concessionnaire, d'une partie de la parcelle cadastrée section BL n°18 (pour une superficie de 27 m²), située Route de Martinet, en vue d'installer un poste de transformation de courant électrique permettant l'alimentation du lotissement Le Pré Fleuri.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

8 – Création d'une voie de desserte poids lourds par la Société « Les Jardins Réunis » – autorisation de vente de parcelles communales et aménagement d'un carrefour sécurisé

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aizenay est propriétaire de la parcelle n°1727 section F d'une superficie de 15 450m² et de la parcelle n°1728 section F d'une superficie de 9 440 m².

Ces parcelles sont exploitées par le GAEC « Le Châtaignier » situé à la Biochère à Aizenay et représenté par Messieurs Patrick et Cédric GAUTIER.

L'entreprise « Les Jardins Réunis » réalise des productions maraîchères (tomates, concombres). Ces légumes sont expédiés régulièrement par des poids-lourds vers les plateformes de commercialisation et en direct vers des grandes surfaces.

Ces poids lourds utilisent la route de Martinet pour rejoindre la route départementale 978 dite « Route des Sables » au carrefour de l'Augizière.

La route de Martinet est une route communale, relativement étroite. Toute augmentation de production de l'entreprise « Les Jardins Réunis » entraînera une augmentation du trafic poids lourds sur cette route.

Or, des lotissements se sont développés aux abords de la route de Martinet et d'autres sont en projet.

Le trafic de poids lourds route de Martinet et l'augmentation du trafic dû à l'accroissement du nombre d'habitants de ce quartier, risque de poser à termes, des difficultés au carrefour de la cette route et celle de la route des Sables (RD 978).

Pour limiter ces difficultés, et en accord avec les différentes parties prenantes, le dispositif suivant est envisagé :

- La commune d'Aizenay cède à l'entreprise « Les Jardins Réunis », l'emprise d'une voie sur les parcelles n° 1728 et n°1728 d'une longueur de +/- 225 mètres.
- Cette emprise longera (côté Augizière) le chemin communal qui restera en sentier et rejoindra l'exploitation « Les Jardins Réunis ».

- Les exploitants du GAEC « Le Châtaignier », fermiers de ces parcelles, acceptent la cession de ces parties de parcelles afin d'y créer une voie de desserte poids lourds desservant l'entreprise « Les Jardins Réunis ».
- En contrepartie de cette parcelle cédée à l'entreprise « Les Jardins Réunis », celle-ci s'engage à louer par bail au GAEC « Le Châtaignier », une parcelle, propriété de l'entreprise « Les Jardins Réunis ».
- Côté Route des Sables, la partie foncière cédée, prévoira à terme, l'aménagement d'un carrefour sécurisé qui sera à la charge de la Commune (pour la réalisation d'un rond-point ou de tout autre dispositif)
- L'aménagement de ce carrefour devra également permettre un accès et une sortie sécurisée pour le lotissement Le Puyfraud.
- La construction de la voie desservant l'entreprise « Les Jardins Réunis », sera à la charge de celle-ci.
- La cession de l'emprise de la voie à l'entreprise « Les Jardins Réunis », se fera pour le montant d'un euro symbolique.
- Il est noté que la commune restera propriétaire du chemin communal qui jouxte les parcelles cédées à l'entreprise « Les Jardins Réunis ».
- Il est également noté que la commune accepte la traversée du chemin communal à proximité de l'entreprise par la future voie de desserte.
- Il est précisé également que les exploitants du GAEC « Le Châtaignier » peuvent utiliser la voie qui sera créée par la desserte du reste des parcelles n°1727 et n°1728.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- D'accepter l'ensemble du dispositif envisagé,
- D'autoriser la vente des parcelles n°1727 section F d'une superficie de 15 450m² et n°1728 section F d'une superficie de 9 440 m², à l'euro symbolique,
- Dit que le projet d'aménagement du carrefour sécurisé sera soumis au Conseil Municipal avant toute réalisation,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document relatif à cette affaire.

VOTE :

OUI : 23

NON : 0

ABSTENTION : 0

Direction Générale

9 – Demande de dérogation pour autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours

Monsieur Serge ADELÉE rappelle en préambule l'historique des rythmes scolaires qui ont fait l'objet de plusieurs réformes :

- La semaine de quatre jours avait été instituée en 2008 (décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) avec la suppression du samedi matin et le passage à 24 heures de classe hebdomadaires au lieu de 26 précédemment.
- En 2013, une réforme (décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires) vise à revenir à la semaine de 4,5 jours. Cette réforme a été lancée à la rentrée 2013 et généralisée à la rentrée 2014, étalant davantage les 24 heures de classe. Le raccourcissement des journées de cours s'est accompagné de la création d'activités péri-éducatives à la charge des communes, partiellement financées par l'État.
- Pour rappel, depuis la rentrée scolaire 2016/2017 le temps scolaire et le temps affecté aux activités péri-éducatives ont été définis comme suit :

École	Niveau scolaire	LUNDI				MARDI				MERCREDI		JEUDI				VENDREDI			
		matin		Après-Midi		matin		Après-Midi		matin		matin		Après-Midi		Matin		Après Midi	
École maternelle Louis Buton	Ensemble de l'école	9:00	12:00	13:35	16:35	9:00	12:00	13:35	15:05	9:00	12:00	9:00	12:00	13:35	16:35	9:00	12:00	13:35	15:05
École Élémentaire Louis Buton	Cycle 3	9:00	12:00	13:45	16:45	9:00	12:00			9:00	12:00	9:00	12:00	13:35	16:45	9:00	12:00	13:45	16:45
	Cycle 2	9:00	12:00	13:45	16:45	9:00	12:00	13:45	16:45	9:00	12:00	9:00	12:00			9:00	12:00	13:45	16:45
École Primaire La Pénitère	Ensemble de l'école	9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00	9:00	12:00	13:30	16:30	9:00	12:00		

-
- En mai 2014, le Décret Hamon (*décret n°2014-457 du 7 mai 2014* portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires) avait ensuite assoupli la réforme et c'est dans ce cadre que la Collectivité d'Aizenay a délibéré le **27 mai 2014** pour adopter le projet d'organisation du temps scolaire dans les écoles publiques d'Aizenay. Un Comité de pilotage a au préalable été constitué (représentants de la Collectivité, des enseignants et des parents d'élèves ainsi que des techniciens...) par délibération du **29 octobre 2013** pour le suivi de la réforme des rythmes scolaires. Ce Comité s'est réuni 13 fois depuis sa constitution.

Monsieur Serge ADELÉE explique que selon le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les communes qui le souhaitent pourront revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles dès la rentrée de septembre 2017. Il n'abroge pas la semaine de 4,5 jours mais autorise de nouvelles dérogations.

Ainsi l'article D 521-12 du code de l'Education dispose « *Des dérogations aux dispositions des premier, deuxième et quatrième alinéas de l'article D. 521-10, sous réserve qu'elles n'aient pas*

pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition »

Le même article prévoit que « Lorsqu'il (le directeur académique des services de l'éducation nationale) autorise une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire (...), le directeur académique des services de l'éducation nationale peut décider qu'elle s'applique dans toutes les écoles de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur ».

Plusieurs démarches ont donc été menées par la Commune d'Aizenay, dès connaissance de ce projet de Décret, en vue d'anticiper les décisions à prendre pour cette prochaine rentrée et une éventuelle demande de dérogation à la semaine des 4,5 jours :

- Le Comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires s'est réuni le 8 juin 2017 pour préparer le contenu et les modalités de la consultation des familles, sur cette possibilité de dérogation.
- Cette consultation a fait l'objet d'un dépouillement le 19 juin qui a fait ressortir les résultats suivants :

Taux de participation :

- Familles École de La Pénrière : 80 %
- Familles Groupe Scolaire Louis Buton (Maternelle et élémentaire) : 75,1 %

Favorable au retour à la semaine des 4 jours :

- Familles École de La Pénrière : 73,4 %
- Familles Groupe Scolaire Louis Buton : 71,4 %

Le délai de mise en application :

100 % des personnes ayant répondu « oui » au retour de la semaine des 4 jours sont favorables au changement dès la rentrée scolaire 2017/2018.

- Les Conseils d'écoles sont saisis pour avis sur cette possibilité de dérogation et sur une nouvelle organisation des temps scolaires.
 - Conseil d'école maternelle Louis Buton du 12 juin : 12 votes pour, 1 abstention et aucun vote contre.
 - Conseil d'école élémentaire Louis Buton du 27 juin 2017 : 15 votes pour, aucune abstention ni vote contre.
 - Conseil d'école La Pénrière du 26 juin : 11 votes pour, 4 abstentions et aucun vote contre.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une dérogation auprès de la DASEN pour autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Monsieur Serge ADELÉE indique que les personnes les mieux placées pour juger de la fatigue des enfants ce sont les parents et les enseignants. Les familles devront être prévenues avant de partir en vacances. Le CDEN étudiera le dossier le 5 juillet comme les autres dossiers du département et donnera une réponse le 6 juillet, sachant que les enfants partent le 7 juillet. Monsieur le Maire ajoute que la suppression des TAP permettra de retourner à plus d'équité entre les enfants car environ 50 % des enfants d'Aizenay sont scolarisés à l'école publique, or seuls les enfants de l'école publique bénéficient de ce temps péri-éducatif. Monsieur le Maire

indique que si on arrête les TAP, peut-être que les investissements pourront être différents. Il faudrait donner aux jeunes davantage de loisirs et de services pendant les petites et les grandes vacances c'est-à-dire un renforcement de nos actions pour l'ensemble des enfants d'Aizenay car il ne s'agit pas d'histoire d'économies avec nos enfants.

Pour Monsieur Dany RABILLER, il est important de prendre en compte le souhait des parents et l'avis des enseignants.

Monsieur Christophe ROBRETEAU insiste sur la nécessité d'en informer rapidement les clubs de sport qui doivent reprogrammer leurs entraînements. Monsieur Franck ROY indique qu'il faut informer les parents avant le 7 juillet et qu'il faut faire la même démarche auprès des associations sportives. Monsieur le Directeur Général des Services répond que c'est prévu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Demande une dérogation auprès de la DASEN pour autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Marchés Publics

10 – Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenant n°1 au lot n°4 « Couverture - bardage » - Autorisation de signature

Monsieur Christophe ROBRETEAU informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, passé selon une procédure adaptée et signé le 4 novembre 2016 avec la société SMAC SA pour le lot n°4 « Couverture - bardage » pour un montant de 217 049,68 € HT, il y a lieu de signer un avenant n°1 afin de prendre en compte des travaux en plus-value.

Suite à la tempête Zeus survenue le 6 mars 2017, des infiltrations sont apparues dans la réserve de la médiathèque et la partie ouverte au public a été partiellement inondée.

Il est donc nécessaire de réaliser une étanchéité provisoire au droit de la porte (partie ouverte au public) pour un montant de 450,00 € HT.

Afin de prévenir tout nouveau dégât des eaux, il est impératif de reprendre l'isolation sur le mur de la réserve pour un montant de 1 332,50 € HT. Cette isolation sera située à l'arrière du bardage qui sera réalisé dans le cadre du marché.

Ces travaux en plus-value représentent un total de + 1 782,50 € HT.

Il est donc proposé d'adopter l'avenant n°1 comme suit :

Titulaire	Montant du marché initial HT	Avenant n°1 HT	Nouveau montant du marché HT	% d'écart introduit par l'avenant
SMAC SA	217 049,68 €	+ 1 782,50 €	218 832,18 €	+ 0,82 %

TVA 20 %	43 409,94 €	356,50 €	43 766,44 €
TOTAL TTC	260 459,62 €	2 139,00 €	262 598,62 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

Vu le marché de travaux pour le lot n°4 « Couverture - bardage » signé le 4 novembre 2016 avec l'entreprise SMAC SA, pour un montant de 217 049,68 € HT,

Vu le Budget Principal 2017,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n°1 au lot n°4 « Couverture - bardage » d'un montant de 1 782,50 € HT au marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 0

Ville d'Aizenay
Séance levée à 23h05

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Françoise MORNET